

# Contrat de Ville du Quartier de la Gare à Saint-Louis

2015 - 2022

**RAPPORT ANNUEL**

**sur la mise en œuvre de la  
politique de la ville**

**2020**





# Préambule

La politique de la ville est une politique publique de développement territorial, qui vise à réduire les processus de dégradation de certains territoires dans tous leurs aspects, sociaux, culturels, économiques, urbains. Elle ne peut avoir d'efficacité que si elle mobilise tous les partenaires et prend en compte la complexité des phénomènes pour les traiter dans leur interdépendance et leurs interactions.

LL'arrêté n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 a fixé les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Ces quartiers sont situés en territoire urbain, caractérisé par un nombre minimal d'habitants et un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants. À ce titre, l'État a retenu un quartier sur le territoire de Saint-Louis Agglomération : il s'agit du Quartier de la Gare à Saint-Louis.

Le contrat de ville du Quartier de la Gare à Saint-Louis a été signé le 24 juin 2015. Il formalise un projet de développement global et partenarial pour le quartier en définissant les moyens humains que les acteurs institutionnels et associatifs s'engagent à mettre en œuvre.

L'article L1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les Établissements Publics de Coopération Intercommunale, le Président de l'EPCI présente à son assemblée délibérante un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la Politique de la Ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Cette obligation a été supprimée par l'article 80 de la loi du 27 décembre 2019 « Engagement et Proximité ».

Néanmoins, dans un souci de visibilité et de clarté dans la mise en œuvre de la Politique de la Ville vis-à-vis des habitants, il a été décidé de maintenir l'élaboration du rapport annuel et sa présentation auprès des différentes instances. Le document se veut également plus concis et moins technique que les versions antérieures.

Ce rapport annuel a été rédigé par Saint-Louis Agglomération en collaboration étroite avec la Ville de Saint-Louis. Il a été rédigé sur le modèle de celui réalisé en 2019, tout en faisant une place particulière aux enjeux liés à la crise sanitaire.



La rédaction du rapport a bénéficié de l'accompagnement et de l'appui de l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV), centre de ressources régional intervenant notamment dans le domaine de la Politique de la Ville.

# Sommaire

Regards sur le Quartier de la Gare Evolution de la situation sur le quartier	4
Synthèse globale	7
Des actions au bénéfice des habitants visant à favoriser la cohésion sociale	8
Des actions au bénéfice des habitants visant à améliorer le cadre de vie	19
Une gouvernance dynamique	22
Des moyens financiers dédiés	25
Rapport sur les actions menées en matière de développement social urbain financées par la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au titre de l'année 2020 (DSUCS)	28
Annexe 1 Profil sociodémographique du Quartier de la Gare	30
Annexe 2 Comité inter-acteurs / participants	35

# Regards sur le Quartier de la Gare

## Evolution de la situation sur le quartier

### Un quartier qui connaît une évolution du nombre d'habitants plus forte que le reste du territoire

Le nombre d'habitants du Quartier de la Gare qui avait été évalué à 1 889 habitants[1] au moment de la signature du contrat de ville s'établit dorénavant, selon les estimations issues du recensement de la population de 2018, à 2 242 habitants.

Si l'ensemble du territoire connaît une croissance positive, la population a crû plus fortement à l'échelle du quartier prioritaire qu'à celle de la ville et de l'agglomération (18,7%, 8,7% et 5,8% respectivement).

Les habitants du quartier représentent, en 2018, 10,4% de la population municipale, contre 9,5% au moment de la signature du contrat de ville.

Le Quartier de la Gare présente un profil socio-démographique atypique, comme la plupart des quartiers en politique de la ville. Il a pour effet des vulnérabilités plus importantes que les autres territoires.

C'est d'ailleurs cette situation qui plaide pour la mise en œuvre d'actions renforcées dans le cadre de la politique de la ville, politique de solidarité territoriale visant à réduire les écarts avec les autres territoires.

Globalement les habitants du Quartier de la Gare présentent des situations plus défavorables au regard de nombreux indicateurs (sociaux, économiques...).

Pour autant, les données analysées font apparaître :

- des évolutions du même type que celles relevées au niveau de la ville, voire de l'agglomération, pour la majorité des indicateurs retenus,
- des écarts entre la situation des habitants du quartier et celle des autres habitants qui se réduisent un peu depuis la signature du contrat de ville dans un contexte pourtant de crise.

Ces constats (cf. document complet présentant les données statistiques en annexe 1) mettent en avant quelques points de vigilance qui nécessitent une intervention ciblée.



[1] Selon les données disponibles de l'INSEE au titre du recensement de la population de 2013.

# Regards sur le Quartier de la Gare

## Evolution de la situation sur le quartier

### Un quartier jeune

La physionomie du quartier par rapport à la répartition par âge n'a que peu changé depuis la signature du contrat de ville, même si elle évolue en lien avec les tendances démographiques générales (baisse de la part des jeunes, accroissement de la population âgée).

Compte tenu toutefois de la part de jeunes résidant dans le Quartier de la Gare et en dépit d'une baisse de la part des jeunes de moins de 25 ans (constat valable à l'échelle de l'ensemble du territoire), le quartier reste marqué par une présence de jeunes importante. Pratiquement 4 habitants sur 10 y ont moins de 25 ans (37,8%). Ce poids des jeunes est d'autant plus marquant que la part des 60 ans et plus y est faible (14,2%), et qu'elle baisse alors que le contexte général est à l'augmentation des seniors.

### Un quartier marqué par les migrations

Le fait le plus marquant sur le plan socio-démographique concerne la part de la population étrangère[2] comme immigrée[3] sur le Quartier de la Gare. Le taux d'étrangers comme d'immigrés, à savoir respectivement 33,5% et 43%, est particulièrement élevé et croît très rapidement. En dépit d'une augmentation de ces populations à l'échelle de la Ville de Saint-Louis comme de l'Agglomération, l'écart reste très important. On constate une différence de 8 points entre le quartier et la ville et de quasiment 18 points avec l'agglomération quant à la population étrangère.

### Des situations familiales fragiles

Le quartier présente une part élevée de personnes seules. Quasiment 4 ménages sur 10 sont des personnes isolées sur le quartier, soit un niveau assez proche de celui relevé à l'échelle de Saint-Louis.

La part des familles monoparentales y est également distincte de celle relevée à l'échelle de la Ville ou de l'Agglomération. Avec un taux de 24,6% de familles monoparentales sur le quartier, c'est un différentiel de 7 points avec la ville et de 12 points avec l'agglomération.

### Une amélioration dans le champ de l'emploi mais des freins encore à lever

Dans le domaine de l'emploi[4], les données font état d'une augmentation (de 11%) du nombre de personnes inscrites à Pôle Emploi, entre 2019 et 2020, à toutes les échelles de territoire. A noter toutefois que la situation est restée stable pour les jeunes à l'échelle du quartier prioritaire.

En dépit de cette baisse, les demandeurs d'emploi continuent à être surreprésentés à l'échelle du Quartier de la Gare, même si cette surreprésentation tend à se réduire.

On relève également une amélioration du taux d'emploi à l'échelle du Quartier de la Gare pour l'ensemble de la population en âge de travailler, qui s'établit à 51,6%. Cette évolution est d'autant plus importante à souligner qu'elle va à l'encontre de celle relevée au niveau de la Ville de Saint-Louis, où la situation s'est légèrement détériorée.

[2] Personne n'ayant pas la nationalité française

[3] Personne née étrangère à l'étranger et ayant migré, pouvant avoir ou non acquis la nationalité française

[4] Données utilisées : Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) produites par Pôle Emploi fin de l'année 2016 et fin de l'année 2020.

# Regards sur le Quartier de la Gare

## Evolution de la situation sur le quartier

Pour autant, le taux d'emploi reste inférieur à l'échelle du Quartier de la Gare (8 points d'écart entre le taux d'emploi au niveau de la ville et sur le quartier), avec une réduction des écarts dans ce domaine.

Cette évolution favorable touche moins les femmes que les hommes, avec toutefois une amélioration du taux d'emploi des femmes (44,9%). L'écart entre le taux d'emploi des hommes et des femmes, sur le Quartier de la Gare, diminue puisqu'il est de 6,7 points.

L'inquiétude réside plutôt dans l'accroissement entre 2010 et 2017 de l'emploi précaire (doublement des personnes concernées) avec une surreprésentation de ces emplois au niveau des femmes.

Au-delà des femmes, la situation des jeunes inquiète, même si les données font apparaître une légère amélioration. 23,6% des jeunes (âgés de 16-25 ans) résidant sur le Quartier de la Gare ne sont pas scolarisés et sont sans emploi. Le niveau de scolarisation des 15-24 ans s'établit à 54%.

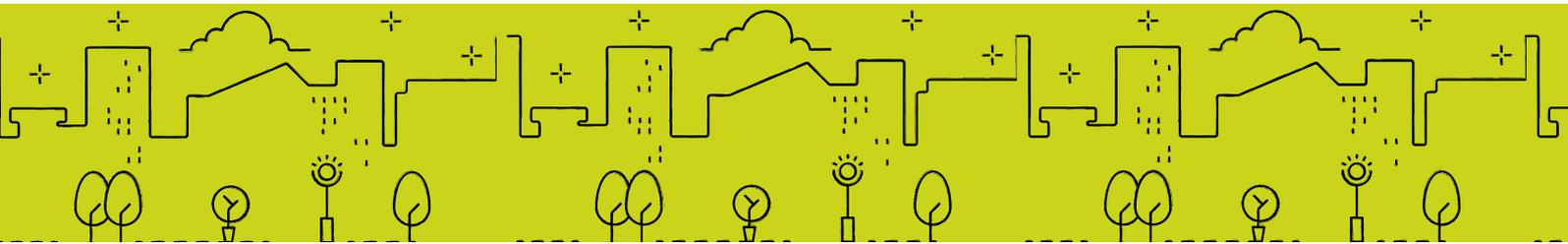
### Une dépendance aux minima sociaux qui perdure mais une réduction des écarts

Les quelques éléments disponibles sur l'année 2020 (données DEFM) font état d'une situation de fragilité qui inquiète dans un contexte où les habitants du Quartier de la Gare présentent une plus grande vulnérabilité et une dépendance qui reste marquée aux minima sociaux.

Si les données disponibles (datant de fin 2019) soulignent une baisse d'allocataires (en particulier bénéficiaires du RSA socle), il n'en demeure pas moins que les habitants du Quartier de la Gare sont toujours plus souvent bénéficiaires des minima sociaux que le reste de la population de la ville ou de l'agglomération.

Le taux de pauvreté reste à un niveau élevé (15 points de plus entre la situation relevée à l'échelle de la ville et celle du quartier et 25 points par rapport à l'agglomération). 36,6% des habitants du Quartier de la Gare vivent sous le seuil de pauvreté.

*Le Quartier de la Gare présente toujours un profil socio-économique atypique qui laisse présager un risque majeur face à la crise sanitaire sachant qu'elle n'est pas mesurable dans les données statistiques disponibles au moment de l'élaboration de ce rapport. Les situations précaires se sont légèrement améliorées plaidant pour une poursuite des actions menées, avec une attention particulière à porter dans les impacts sociaux de la crise sanitaire.*



# Synthèse globale

des actions menées au bénéfice des habitants du Quartier de la Gare



## 30 actions

financées en 2020 dont **10 nouvelles actions** (33% des actions menées).



## Un public jeune majoritairement

Une focalisation sur le public âgé de 6-15 ans



## 532 799 €

mobilisés pour mettre en œuvre les actions dont **312 880 € au titre du contrat de ville** : 185 500 € crédits de l'Etat, 88 075€ de la Ville de Saint Louis et 39 305€ de Saint-Louis Agglomération.



## 3400 habitants et habitantes du quartier de la Gare

touchées en cumulé

## Une année exceptionnelle

marquée par la crise mais aussi...

- Des moyens renforcés (Quartiers d'été, Quartiers d'automne, Quartiers solidaires)
- Une mobilisation collective forte
- Une adaptation des actions

# Des actions au bénéfice des habitants

## visant à favoriser la cohésion sociale

Si les enjeux stratégiques du contrat de ville restent ceux initialement posés lors de la signature du contrat de ville (cf. le schéma ci-dessous), dans le contexte de la crise sanitaire liée au covid-19 et afin d'en diminuer les effets sociaux et économiques, l'enjeu principal a été, pour les acteurs parties prenantes du contrat de ville de Saint-Louis, de maintenir le lien, le lien social comme le lien éducatif mais aussi de garantir l'insertion.

- L'Arche a essentiellement travaillé sur l'aide d'urgence et notamment dans la livraison de colis alimentaires. Ce travail a permis de voir ce qui se passait dans le quartier.
- En complément de l'aide d'urgence, l'Arche a développé son action autour des décrocheurs scolaires pour les remettre en lien avec l'Éducation Nationale.

Enjeu stratégique 1	Un quartier (re)pensé... en termes urbanistique, d'aménagement, de déplacement
Enjeu stratégique 2	Des parcours d'insertion et d'emploi optimisés
Enjeu stratégique 3	Le renforcement de la dimension éducative
Enjeu stratégique 4	L'accès aux droits et aux services
Enjeu stratégique 5	La sécurité et le renforcement de la prévention de la délinquance

### Des acteurs locaux confrontés à la crise sanitaire

Les réponses à la crise sanitaire ont été variables selon les structures du fait de missions différentes. La plupart des structures associatives ont, lors du premier confinement (mars-mai 2020) été contraintes d'arrêter leurs activités. Les établissements scolaires ont également dû fermer leurs portes et repenser l'action éducative et pédagogique.

Nombre d'acteurs ont toutefois maintenu le lien avec leur public par des contacts téléphoniques, une permanence physique, les réseaux sociaux. Nombre d'entre eux ont adapté leurs actions pour répondre aux enjeux.

Quelques illustrations :

- Pendant le confinement, l'essentiel des interventions du CCAS se sont portées sur l'aide alimentaire. L'appui des partenaires a été un élément central.

- Le Collège Forlen a assuré au cours du confinement un accueil téléphonique et présentiel. L'ensemble de la communauté éducative a été mobilisée afin d'assurer le lien avec les élèves.
- Pôle Emploi a déployé une action en faveur des emplois francs (demandeurs d'emploi habitant uniquement le Quartier de la Gare). Elle a passé par des prises de contact pour chercher des volontaires souhaitant exercer une activité professionnelle avec mise en place des gestes barrières. Pôle Emploi a souhaité prioriser ce public sur les contrats encore en cours en sachant que les métiers en tension ont beaucoup évolué : la recherche se porte sur des professions autour de la sécurité, de l'accompagnement social des personnes et de la santé.

# Des actions au bénéfice des habitants

## visant à favoriser la cohésion sociale

- L'offre de service de la mission locale a pu se poursuivre pendant le confinement. L'ensemble des conseillers ont été en télétravail avec renvoi d'appel pour faciliter les contacts. La priorité a été de maintenir le lien avec les jeunes (courriel, téléphone, visio). L'objectif était de maintenir la dynamique d'insertion professionnelle.
- Le CIDFF assure habituellement deux permanences à la maison de quartier : une portant sur la plateforme linguistique, l'autre sur les aspects juridiques. Cette permanence juridique intra-familiale a continué sous forme d'échanges téléphoniques. Deux lignes ont été ouvertes pour répondre aux demandes. Il n'y a pas eu d'augmentation des appels au cours du confinement mais les situations restent complexes au regard des procédures.

La Ville de Saint-Louis[1] a fait face à la crise sanitaire en garantissant la continuité du service public, tout en respectant les consignes de l'État qui prescrivaient le confinement.

Les services ont repensé leur organisation, mais aussi adapté leur manière de travailler pour permettre la continuité des activités.

Un des enjeux a été d'informer les habitants de manière quotidienne notamment par le maintien d'une permanence téléphonique. Le second enjeu était d'assurer le bien-être des habitants. Cela a passé par la distribution entre mai et juin 2020 de masques en tissu, dans la suite de la distribution courant mai de masques offerts par le département du Haut-Rhin et Saint-Louis Agglomération. Dans cet objectif de bien-être, le service propreté urbaine a continué d'être assuré.

Saint-Louis Agglomération a donné les moyens à ses agents de garantir la continuité du service public (notamment la collecte des déchets). L'agglomération est également restée fortement mobilisée pour relayer au plus vite les informations utiles aux citoyens par voie de presse, sur le site de l'Agglomération et sur les réseaux sociaux.

## Des actions visant la continuité éducative

Si la dimension éducative est toujours présente dans les actions proposées dans le cadre du contrat de ville, le contexte sanitaire a amené les acteurs à structurer des actions visant à contribuer à assurer la continuité éducative auprès des publics les plus fragiles. Ainsi, à la suite d'une enquête menée par la Ville de Saint-Louis et en lien avec les directeurs des écoles, il est apparu qu'un certain nombre d'élèves fréquentant l'école Victor Hugo rencontraient des difficultés d'accès aux outils numériques. Il a fallu, dans ce contexte, trouver des réponses en amont de la mise à disposition d'équipements[2], mais également résoudre le problème de non-maîtrise des usages du numérique.

Au-delà de la mise en œuvre d'actions nouvelles, le choix a également été fait de densifier l'offre et de proposer des actions sur mesure aux publics les plus en difficulté.

Deux actions portées par le CCAS et la Ville de Saint-Louis en lien étroit avec le groupe scolaire Cigogne - Victor Hugo ont été menées.

[1] Eléments issus du rapport d'activités 2020 de la Ville de Saint-Louis

[2] Par exemple, au collège Forlen, 26 équipements ont été distribués : 14 tablettes par le département, 12 postes informatiques appartenant au collège.

# Des actions au bénéfice des habitants

## visant à favoriser la cohésion sociale

### » Zoom sur l'action "Médiation scolaire"

En lien étroit avec le directeur de l'école primaire Victor Hugo, accueillant des enfants habitant le quartier prioritaire, le médiateur social a assuré une médiation (explication des enjeux et du risque de sanction) auprès des élèves et leurs parents arrivant en retard le matin, sur au moins trois matins.

Ce partenariat a été renforcé par une action de suivi des élèves durant le confinement visant à rendre effective la continuité éducative mise en place par les enseignants. Le médiateur a été en contact avec les familles dans le suivi des devoirs à la maison, notamment pour les familles ne disposant pas d'outils informatiques (apports des photocopies des devoirs à domicile et retour des devoirs faits à l'école). Une dizaine de familles était concernée.

Ce sont au total 26 séances (117 heures de soutien scolaire) qui ont été proposées au bénéfice de 52 élèves, 33 filles et 19 garçons. L'action s'adressait autant à des élèves de l'élémentaire (37 enfants), du collège (13 enfants) que du lycée (2 élèves). 60% des élèves ayant bénéficié de l'action sont issus du quartier prioritaire. Au-delà de l'intervention du médiateur social, l'action a pu être menée grâce à l'appui de quatre étudiants issus du Quartier de la Gare qui sont intervenus en tant que vacataires.

Ce soutien scolaire a permis une amélioration des résultats scolaires, constatée par les enseignants et les encadrants. Les parents se sont dit également satisfaits et souhaitent une poursuite de l'action.

### Des actions renforçant le lien social

La très grande partie des actions développées en 2020 visait le maintien et le renforcement du lien social, avec une volonté de proposer des activités ludiques, des sorties en direction des jeunes, mais aussi en proposant des activités en famille.

16 actions ont été mises en œuvre dans ce cadre :

- Ariana (Mix'Art – Dessine l'Europe de demain)
- CCAS de Saint-Louis (Quartiers d'été 2020, Animation été – ALSH, Quartiers d'Automne – Animations, Quartiers solidaires – fracture numérique et décrochage scolaire[3])
- CIDFF (Plateforme Linguistique et savoir de base multisites)
- CSC Saint Louis (Conseil citoyen, FLI – Français Langue d'Intégration, Plateforme numérique, Radar / projet secteur jeunesse, Quartiers d'été 2020 – dispositif complémentaire, Quartiers d'Automne – Animations)
- La Petite Camargue Alsacienne (Quartier libre pour la nature – 2020 : tous dehors !)
- Ville de Saint-Louis (Quartiers d'Automne – sport, Quartiers d'Automne – 3 nouvelles actions sport).

### » Zoom sur l'action "Soutien scolaire"



Cette action est portée par le CCAS de la Ville de Saint-Louis. Déjà menée en 2019, elle a été impactée en 2020 par la crise sanitaire. Les séances (à raison d'une séance chaque mercredi après-midi hors vacances scolaires) ont eu lieu de janvier à mars puis en juillet et août (sur ce mois proposition d'une séance le lundi et une autre le mercredi) et enfin en novembre et décembre. Elles ont eu lieu au périscolaire du centre et visent à soutenir et aider les enfants dans le cadre de leurs devoirs.

[3] Il faudrait ajouter l'action "Bourses d'aide au séjour de vacances", inscrite à la programmation de 2020 mais qui n'a pas eu lieu

# Des actions au bénéfice des habitants

## visant à favoriser la cohésion sociale

### » Zoom sur l'action "Animations de vacances"



Le Centre Socio-Culturel de Saint-Louis a proposé des « animations vacances ». Cette action avait pour objectifs de promouvoir le vivre ensemble dans le quartier, de tisser des liens sociaux, de favoriser l'accès à la culture et la pratique du sport. Le médiateur social est intervenu en appui à la coordination et pour la mobilisation du public. Sur l'ensemble de la période ce sont quasiment 1 500 personnes qui ont participé aux activités proposées.

### Visite du Préfet du Haut-Rhin et du Sous-Préfet de Mulhouse



Reçus par Pascale Schmidiger, maire, Philippe Knibiely, premier adjoint au maire et Florian Bachmann, adjoint au maire délégué au sport et à la jeunesse, le préfet du Haut-Rhin, Laurent Touvet et le sous-préfet de Mulhouse, Jean-Noël Chavanne sont venus découvrir trois lieux emblématiques des animations estivales à destination de la jeunesse ludovicienne, dans le cadre du dispositif « Quartier d'été 2020 ». Après le Quartier de la Gare et l'Arche, ils ont terminé la visite à l'école de Bourgfelden, où le service Sport et Jeunesse proposait des activités sportives, créatives et culturelles.

### » Zoom sur l'action "Quartier libre pour la nature"

L'action a été menée par l'association La Petite Camargue Alsacienne. Les activités développées dans ce cadre se sont déroulées aux mois de juillet et août 2020 au sein des espaces publics du quartier (parc public avenue de la Marne, jardin public rue Henner, jardin public devant l'école maternelle La Cigogne) et lors de sorties thématiques en bus et en train (visite du Zoo de Mulhouse, de la Petite Camargue Alsacienne). Les objectifs visaient notamment des actions d'éducation à la nature et à l'environnement et de sensibiliser les habitants du QPV aux notions de développement durable. Au total, cette action a touché 110 personnes dont 9 adultes et 101 enfants âgés de 4-13 ans.



# Des actions au bénéfice des habitants

## visant à favoriser la cohésion sociale

L'action a été poursuivie pendant les vacances d'octobre autour des enjeux d'économies d'énergies (visite de l'appartement Ludologis et sensibilisation à la Maison de Quartier).

31 personnes touchées, 7 adultes et 24 enfants.

### » Zoom sur l'action "J'apprends à nager"



« J'apprends à nager » est une action portée par le service Sport et Jeunesse de la Ville de Saint-Louis, en partenariat avec les Dauphins de Saint-Louis. Menée en lien avec l'école primaire Victor Hugo et bénéficiant de l'appui du médiateur social, elle vise des enfants âgés de 7 à 12 ans. L'objectif était de permettre aux enfants d'apprendre à nager. Elle a été déployée lors des vacances d'octobre et de fin d'année. Au total ce sont 42 enfants (23 garçons et 19 filles) qui ont bénéficié de cette action. En fin de session, les meilleurs d'entre eux ont eu la possibilité de passer le test Sauv'nage récompensé par un diplôme. 9 des 42 enfants ont eu ce diplôme.

### La médiation sociale au service du lien social

Dans ce contexte, la médiation sociale a joué un rôle particulier.

Depuis début juillet 2015, la Ville de Saint-Louis porte deux postes de médiateurs sociaux en poste d'adultes-relais. Leur mission principale est d'aller à la rencontre des habitants du Quartier de la Gare. Depuis février 2019, le travail de médiation sociale a été mené par un seul médiateur, à savoir Oumar SAMATE. La médiation sociale repose sur l'établissement de relations et d'interactions entre différents acteurs. Assez logiquement, le travail mené en 2020 a été fortement impacté par la crise sanitaire.

Les rencontres ont notamment lieu, au sein du quartier, dans les parcs publics, aux pieds des immeubles, à la sortie des écoles et sur les terrains multisports. Ces interactions permettent d'appréhender les préoccupations des habitants du quartier, de recenser leurs besoins et de faire évoluer les actions proposées.

En 2020, la moitié du temps de travail du médiateur social s'est déroulée dans l'espace public.

Compte tenu du contexte, la forme des rencontres a connu une évolution importante. Ainsi, il ne lui a pas été possible d'organiser des réunions ou rencontres collectives. Si le travail de mobilisation des habitants et des jeunes est en baisse (du fait d'une baisse des événements collectifs proposés) la gestion des situations conflictuelles est restée au même niveau. Le travail dans l'espace public, qui consiste à aller à la rencontre des habitants, les informer des actions à venir, relever les difficultés, donne lieu à la rédaction d'un rapport d'activités.

Compte tenu de la situation, 5% de son temps de travail a eu lieu au domicile des habitants. Ce type d'intervention est en augmentation par rapport à 2019.

# Des actions au bénéfice des habitants

## visant à favoriser la cohésion sociale

En dehors du temps passé au bureau (35% du temps), le médiateur est intervenu en lien avec les partenaires (notamment dans le cadre d'actions – cf. ci-dessous) ou directement auprès d'habitants dans le cadre d'accompagnements individuels. Ces demandes sont centrées sur des conseils dans le domaine de l'insertion sociale et l'insertion professionnelle.

Le travail de partenariat est très développé dans la mesure où de nombreux acteurs sollicitent l'appui du médiateur pour, a minima, diffuser les informations. Un partenariat particulier est mis en œuvre auprès de l'école Victor Hugo, le périscolaire et la Maison de Quartier. Dans ce cas, le médiateur est impliqué directement dans les actions.

Les interventions du médiateur social sont venues en appui des activités proposées par des structures associatives.

Ces appuis ont consisté en :

- la coordination et la mobilisation des enfants et des jeunes dans une logique de participation aux activités (centre socio-culturel) ;
- l'information, la mobilisation du public, la gestion des inscriptions et l'accompagnement aux séances d'animation (Association Petite Camargue Alsacienne, service Sport et Jeunesse de la Ville de Saint-Louis).

Il porte également en direct des actions. Ce fut le cas en 2020 pour l'action « Opération Quartier Propre » qui résulte d'un attroupement de jeunes à proximité de commerces situés Quartier de la Gare, engendrant des nuisances en termes de propreté et de bruit. Signalée par un membre du Conseil citoyen, l'action menée en partenariat avec le service Propreté de la Ville de Saint-Louis avait pour objectif de sensibiliser les jeunes au respect des autres (propreté et tranquillité).



Elle a mobilisé 17 jeunes (9 filles et 8 garçons) et s'est traduit par la réalisation d'une fiche technique visant à adapter le traitement du secteur par les services techniques de la Ville.

La diminution des actions en interaction a permis le renforcement de la formation. Le médiateur social a bénéficié de 30 heures de formations (participation à différents webinaires et formation à la méthodologie de projets).

Dans le cadre de son action, Oumar SAMATE, médiateur social, a été amené à :

- Rencontrer 60 personnes (dont 27% de femmes, 27% de moins de 25 ans et une part assez importante de primo-arrivants allophones) en premier accueil pour des apports d'informations.
- Suivre 74 personnes (dans le cadre de rdv en Mairie ou à la Maison de Quartier). La plupart de ces suivis (57% des accompagnements) relèvent de suivi individuel en direct.
- Contribuer à 10 actions ou événements organisés par un tiers, sachant que l'action du médiateur était de favoriser la mobilisation des publics. Elle a permis de mobiliser 270 personnes.
- Intervenir dans le cadre de 15 situations conflictuelles (principalement des conflits dans l'espace public), 12 d'entre elles ont donné lieu à un accord.

# Des actions au bénéfice des habitants

## visant à favoriser la cohésion sociale

### Des actions visant l'insertion

Deux actions relèvent directement du champ de l'emploi : Mission Locale Sundgau 3 Frontières (Accompagnement socioprofessionnel des jeunes du QPV) et LE CAP (TAPAJ – travail alternatif payé à la journée). Une autre a une visée indirectement car elle relève du domaine de la mobilité : CCAS St-Louis (Mobilité, premier pas vers l'emploi).

Les échanges entre acteurs font état, par ailleurs, d'une mobilisation forte au titre du droit commun pour soutenir l'activité et assurer les démarches d'insertion.

### Zoom sur l'action "Accompagnement socio-professionnel des jeunes du QPV"

L'objectif de cette action est de renforcer l'accompagnement des 16-25 ans habitant en QPV par un accompagnement spécifique. Porté par la Mission Locale, l'accompagnement est assuré par une référente. Il consiste en des temps dédiés pour un suivi régulier, la mise en place d'une permanence toutes les semaines durant lesquelles les jeunes peuvent venir à la Mission Locale sans rdv, le déploiement d'une communication renforcée. Compte tenu du contexte, l'atelier « coaching » n'a pu être déployé qu'en fin d'année. Pour pallier le manque de contact et de travail sur la durée, l'éducateur de la Mission Locale a été au-devant des jeunes sur leur lieux de vie afin de mieux comprendre les difficultés rencontrées.



### Zoom sur l'action "Mobilité, premier pas vers l'emploi"

L'action prévoyait l'organisation de 3 types d'atelier avec la collaboration de l'association mulhousienne « Mobilité pour l'emploi ». Prévue sur une période de 9 mois entre le 6 avril et le 14 décembre 2020, elle a été décalée en 2021 et fera l'objet d'un bilan ultérieurement.

Au titre du droit commun, on peut plus particulièrement évoquer l'action de la Mission Locale dans le cadre du dispositif « un jeune, une solution », ainsi que les moyens renforcés au niveau de Pôle Emploi qui bénéficie depuis le 1er octobre 2020 d'un conseiller dédié aux jeunes de 16 à 26 ans habitant en QPV.

On peut également citer l'action menée par Saint-Louis agglomération au titre de ses compétences dans le domaine de l'emploi et du développement économique.

### Trinat'Emploi

Trinat'Emploi est co-organisé par Saint-Louis Agglomération et la Mission Locale Sundgau 3 Frontières avec le concours de la Ville de Saint-Louis, ACTECO 3F et Pôle Emploi. L'objectif de ce salon est de proposer un temps fort au cours duquel se rencontrent les employeurs et les candidats. C'est également un moment privilégié pour aborder les questions relatives à l'évolution professionnelle et engager des démarches pour trouver des formations. Cet événement majeur pour l'emploi et la formation dans le Sud Alsace accueille également quelques acteurs de la création/reprise d'entreprise.

# Des actions au bénéfice des habitants

## visant à favoriser la cohésion sociale

L'édition 2020 de Trinat'Emploi, prévu le vendredi 3 avril 2020 au Forum à Saint-Louis a été annulée en raison de la situation sanitaire. Au moment de l'annulation le 3 mars, Trinat'Emploi s'annonçait malheureusement comme un bon millésime :

- Travailler en France : 41 employeurs (chimie-pharma, grande distribution, plasturgie, électricité, transport, services, fonction publique, etc.) et 8 acteurs de l'emploi (Pôle Emploi, Mission Locale, etc.)
- Travailler en Suisse ou en Allemagne : 19 employeurs et 3 acteurs de l'emploi transfrontalier
- Trouver une formation : 16 organismes de formation et acteurs de la formation (CIO, Région Grand Est, etc.)
- Créer ou reprendre une entreprise : 6 experts de la création/reprise d'entreprises.

### Choisis ton métier ! Le Salon des Métiers

Saint-Louis Agglomération a organisé en partenariat avec les collèges de Saint-Louis, Huningue, Sierentz, Hégenheim, le Centre d'Information et d'Orientation de Saint-Louis, le Lycée Jean Mermoz et la Ville de Saint-Louis un Salon des Métiers destiné aux élèves de 3ème des collèges. Le salon Choisis ton métier ! doit permettre aux scolaires d'améliorer leurs connaissances sur les métiers, de favoriser leur orientation et, sans nul doute, de susciter des vocations !

Le Salon des Métiers prévu le vendredi 8 mars 2020 au Forum à Saint-Louis a été annulé le 4 mars en raison de la crise sanitaire. Il aurait dû concerner 700 élèves de 3ème et mobiliser 65 professionnels dans 13 domaines d'activités (Hôtellerie-Restaurant, Droit, Services, Santé, Sécurité, etc.), soit au total 52 métiers.

### Bourse à l'apprentissage par visioconférence

SLA organise chaque année une bourse à l'apprentissage au cours de laquelle les jeunes peuvent venir consulter les offres d'emplois en apprentissage et se renseigner sur les formations. Les manifestations publiques étant empêchées, SLA a proposé de maintenir cette action en recourant à la visioconférence.

Les élèves souhaitant s'engager dans un parcours en apprentissage sont en recherche d'informations portant sur trois thèmes :

- rappel sur le dispositif apprentissage : les droits et les obligations de l'apprentissage
- précision sur les métiers et sur l'organisation des formations choisies
- comment trouver un patron ?

En partenariat avec les 5 collèges de l'agglomération de Saint-Louis et le Lycée Jean Mermoz, SLA a organisé une « bourse à l'apprentissage » virtuelle pour les élèves qui ont choisi un parcours en apprentissage. Les collèges et le lycée ont identifié 50 élèves intéressés par l'apprentissage : ils ont été mobilisés pour suivre les conférences organisées du lundi 8 juin au jeudi 11 juin 2020.

SLA a alors mobilisé 7 CFA, la Chambre de Commerce et d'Industrie ainsi que la Chambre des Métiers afin d'intervenir par visioconférences pour renseigner les élèves qui ont choisi l'apprentissage. Du lundi 8 juin au jeudi 11 juin, les CFA sont intervenus au cours de 8 visioconférences et ont abordé les métiers et les formations de la restauration, de l'industrie, du bâtiment, de la vente et du commerce, de l'artisanat et de l'agriculture. Les chambres consulaires sont intervenues pour présenter le dispositif de formation par apprentissage (contrat de travail, droits, obligations, etc.).

# Des actions au bénéfice des habitants

## visant à favoriser la cohésion sociale

Suite à ces visioconférences, les CFA ainsi que les chambres consulaires ont proposé de suivre les élèves dans leurs démarches d'inscription, de recherche d'offres de recrutement et de candidature

- Solidarité Femmes 68 : L'Escale
- Ville de St-Louis : Bourses d'aide à l'inscription au conservatoire

D'autres actions ont été prorogés sur 2021 car trop affectées par la crise sanitaire.

### Le maintien d'une diversité d'actions

Au-delà des actions dans les domaines précités, la diversité des actions a été maintenue malgré le contexte.

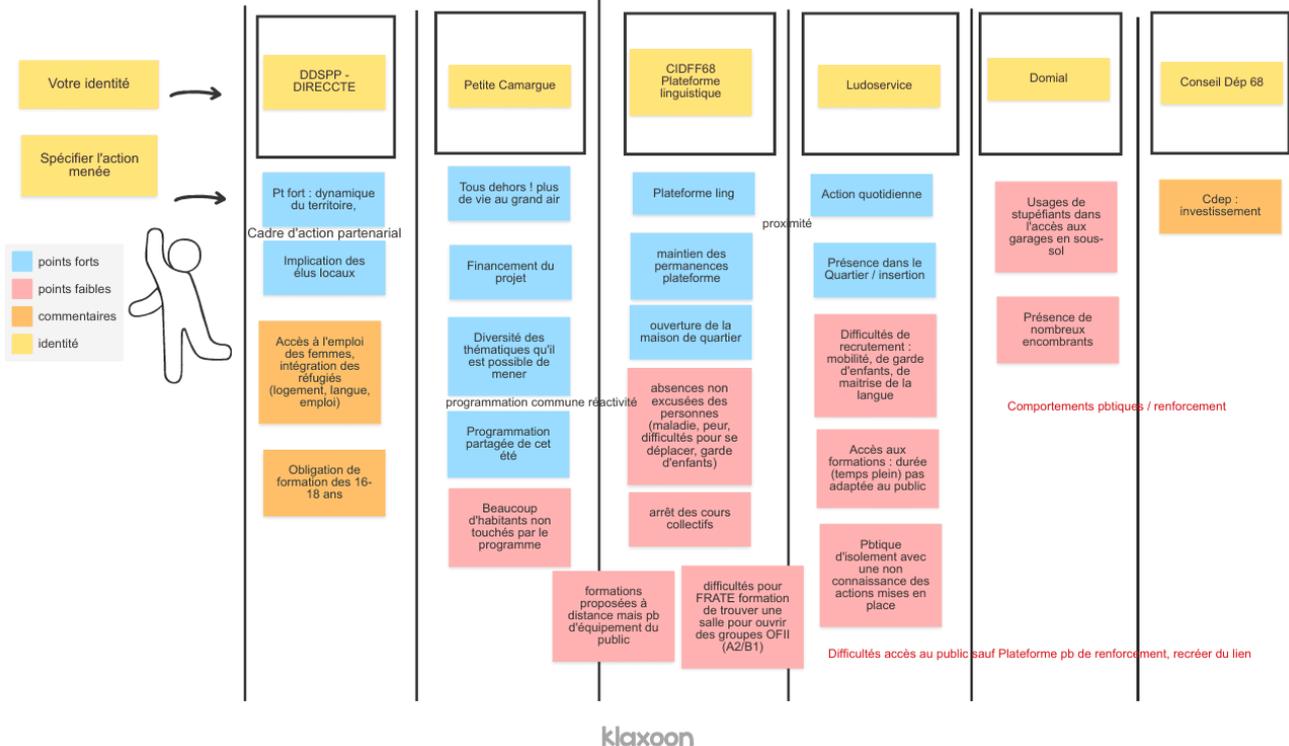
Ainsi on peut citer la tenue (avec néanmoins des ajustements) des actions suivantes :

- CIDFF : Point d'accès aux droits
- CSC de Saint Louis : Atelier Bien-être, Permanence psychologique, LAEP - Lieu d'accueil enfants parents, Evasion, Education culturelle et artistique – Jump'in 3.0

### Des enseignements pour une action renforcée

Le comité interacteurs du 26 novembre 2020 a été l'occasion de faire un premier bilan des actions menées en 2020 en termes de points forts et de points faibles (cf. ci-dessous les résultats visualisés par des post-it lors de la séance en visioconférence).

Retour sur les actions menées... à vous de nous faire un retour : points forts, points faibles...



# Des actions au bénéfice des habitants

## visant à favoriser la cohésion sociale

Un des atouts mis en avant à l'occasion de cette rencontre est le cadre partenarial d'action existant sur le territoire de Saint-Louis au titre du contrat de ville. Il existe, autour de ces actions, une véritable dynamique de territoire, impliquant un nombre important et varié d'acteurs. La multiplication des réunions, les échanges de constats et de pratiques ont permis de construire une programmation partagée, de développer des coopérations, d'ajuster les actions en fonction des projets portés par les uns et les autres.

Globalement, les acteurs ont fait état d'une forte mobilisation sur les actions proposées pendant les vacances scolaires d'été et d'automne. Pour autant, ils constatent également que de nombreux habitants ne participent pas aux activités proposées.

Le fonctionnement de la Maison de Quartier est perçu comme un atout mais elle n'est pas suffisante pour assurer l'adhésion du plus grand nombre. De ce fait, les démarches de mobilisation et d'aller vers (portées notamment par le médiateur social, mais aussi par les éducateurs de l'Arche et relayées par de nombreux acteurs) permettent de toucher des publics plus éloignés des actions.

Malgré ces efforts, certaines actions peinent toujours à trouver leur public ou à le maintenir sur la durée (plateforme linguistique, actions d'insertion). Ces difficultés sont apparues encore plus marquées au cours de l'année 2020. Plusieurs raisons peuvent être avancées au niveau des habitants et usagers : la peur de s'inscrire dans des démarches collectives, des problèmes de santé et/ou de gestion familiale, le recours à des outils numériques (équipements manquants, usages non maîtrisés) et l'absence d'informations. Du côté des porteurs de projets, les difficultés ont relevé d'une dimension organisationnelle en termes de ressources humaines, de fonctionnement des activités (arrêt de

nombreuses activités lors du premier confinement) mais aussi des freins matériels (trouver des locaux permettant de respecter les consignes sanitaires par exemple).

Dans le domaine de l'offre de formation, il a été relevé que malgré une offre importante, les candidats n'étaient pas au rendez-vous, en dépit d'une communication effective de la part de Pôle Emploi comme de la Région. Ce manque de dynamique a pu être renforcé par l'annulation, du fait de la covid-19, d'un certain nombre d'événements mobilisateurs (cf. Trinat'Emploi). Il a pu être amplifié également par un manque d'équipements informatiques adaptés. Les échanges ont par ailleurs été l'occasion de préciser l'importance de renforcer l'accès à l'emploi des femmes et des réfugiés (pour ces derniers il s'agit de s'inscrire dans une approche globale intégrant également les enjeux de langue et de logement). Enfin, il est important de mettre l'accent sur l'offre de formation en direction des 16-18 ans.

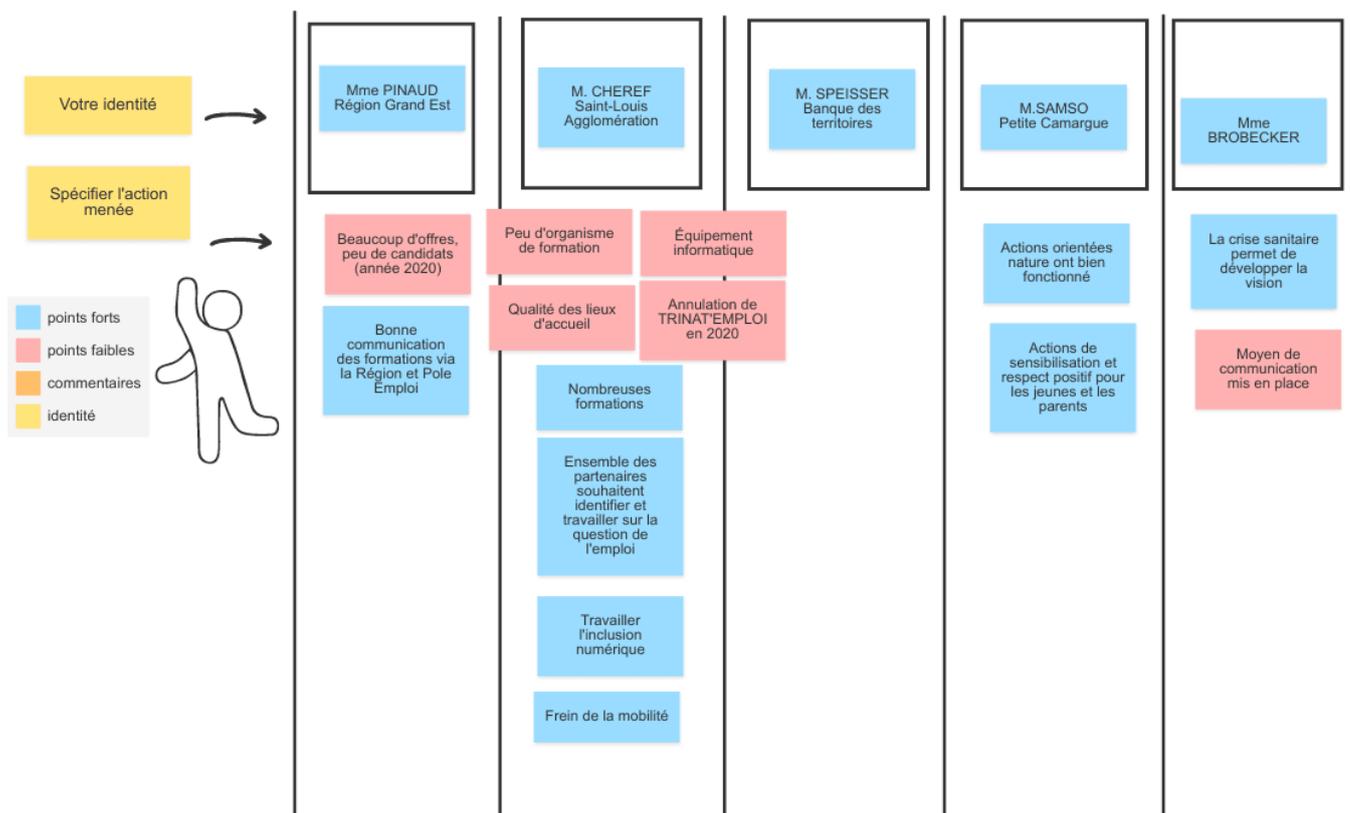
Ce constat pose plus globalement la question de la mobilisation des habitants, des usagers des actions après une année où les questions sanitaires ont amené un certain nombre de personnes à se replier sur elles-mêmes, notamment parmi les publics les plus fragiles et vulnérables (en termes de santé mais aussi de précarité).

Le contexte 2020 a permis de réaffirmer la volonté des partenaires de travailler conjointement dans le domaine de l'insertion et de l'emploi, en incluant la question de la maîtrise de la langue, de la mobilité mais aussi l'inclusion numérique. Il a été rappelé l'importance du travail en proximité (aller au plus près des publics, identifier les besoins) et de diffusion de l'information.

# Des actions au bénéfice des habitants

## visant à favoriser la cohésion sociale

Retour sur les actions menées... à vous de nous faire un retour : points forts, points faibles...



klaxoon

# Des actions au bénéfice des habitants

## visant à améliorer le cadre de vie

La restructuration du quartier passe, entre autres, par une optimisation de la gestion des espaces extérieurs et espaces verts selon une logique de résidentialisation et de privatisation mais aussi par un travail sur le parc de logements (rénovation de certains immeubles, notamment), par une amélioration de l'organisation des circulations (piétonnes, routières, cyclistes) et une requalification de certains bâtiments. C'est l'objectif de l'enjeu stratégique intitulé « un quartier (re)pensé...en termes urbanistique, d'aménagement, de déplacement ».

La physionomie du Quartier de la Gare a changé depuis la signature du contrat de ville en 2015. De nombreux efforts ont été réalisés pour améliorer le cadre de vie des habitants.

### Un accent mis sur la propreté



Après l'ouverture de la Maison de Quartier et la rénovation du Conservatoire de Musique et de Danse en 2019, les opérations d'aménagement en 2020 dans le quartier ont porté sur l'installation des Points d'Apports Volontaires (PAV).

La problématique de la gestion des déchets est un sujet majeur au sein du Quartier de la Gare. Dans le cadre d'un aménagement global, deux sites stratégiquement au nord et à l'est du quartier ont été retenus pour mettre en place des bennes à ordures enterrées. Le PAV Nord a pu être réalisé au cours de l'année. Le deuxième sera opérationnel en 2021.

L'ensemble de ces opérations sont financées, en grande partie, par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) dans le cadre d'un programme de renouvellement urbain d'intérêt régional.

### Un cadre contractuel : la convention pluriannuelle de renouvellement urbain

La convention pluriannuelle relative à ce programme a été signée le 2 décembre 2020 entre l'État, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), Saint-Louis Agglomération, la Ville de Saint-Louis, Action Logement Services, le Conseil Départemental du Haut-Rhin, la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin et NEOLIA.

Elle a permis de réaliser les aménagements suivants :

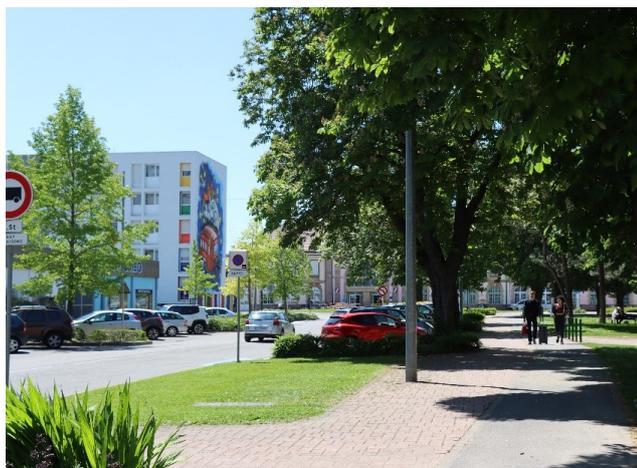
- Opération d'aménagement d'ensemble
- Création d'un cheminement piéton
- Installation d'un Point d'Apport Volontaire – Secteur Nord
- Installation d'un Point d'Apport Volontaire – Secteur Est
- Équipements publics de proximité
- Maison de Quartier
- Rénovation du Conservatoire de Musique et de Danse

# Des actions au bénéfice des habitants

## visant à améliorer le cadre de vie

### L'investissement des bailleurs

D'autre part, les bailleurs tels que NEOLIA et DOMIAL améliorent l'habitat et le cadre de vie de leurs locataires résidant dans le Quartier de la Gare. En effet, ces deux bailleurs bénéficient d'une **convention d'abattement de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties)** en s'engageant à renforcer leurs interventions par des moyens d'actions tels que la gestion urbaine de proximité, le renforcement de la tranquillité publique ou encore le maintien du patrimoine et l'amélioration du cadre de vie.



Propriétaire de 85 logements, DOMIAL a bénéficié d'un abattement TFPB à hauteur de 7 447 € sur l'année 2020.

Les travaux réalisés dans ce cadre concernaient l'enlèvement des encombrants et des épaves par des entreprises extérieures. L'aménagement d'un local poubelles sur le quartier en 2017, n'a pas réglé la problématique des encombrants. De plus, la crise sanitaire a limité les actions de sensibilisation des habitants sur la gestion des déchets et leur consultation pour l'aménagement des espaces extérieurs. Le bailleur envisage de reprendre les démarches de sensibilisation (dépôt des encombrants en déchetterie) en direction des habitants en 2021.

NEOLIA, propriétaire de 255 logements, a quant à lui bénéficié d'un abattement de 63 819 € en 2020. Les axes d'intervention ont porté (par ordre de priorité) sur :

- la propreté via une participation financière à la création des containers enterrés et le renforcement du nettoyage des parties collectives (67% des moyens financiers)
- la remise en état de location des logements afin de maintenir l'attractivité locative sur le quartier (16,3% des moyens mobilisés)
- le maintien en état de fonctionnement des dispositifs d'accès des entrées (interphones, serrureries, vitrages, etc.)
- un entretien du parc de caméras des systèmes de vidéoprotection
- le maintien d'une présence associative des locataires sur le quartier en fournissant un local à titre gracieux au bénéfice de la Confédération Nationale du Logement (CNL).

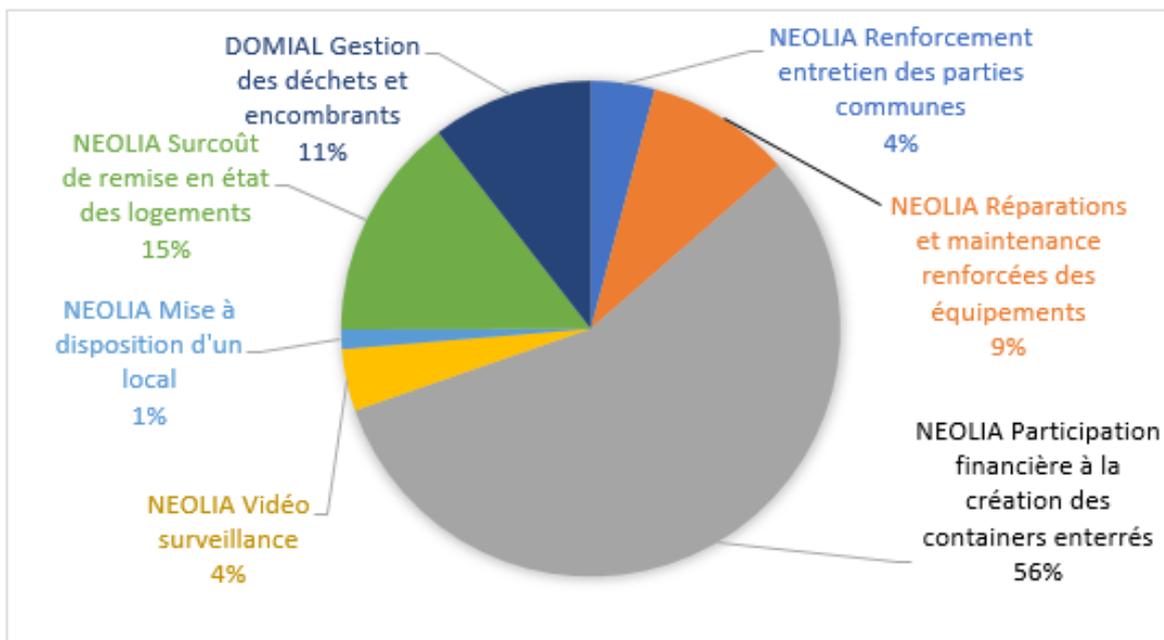
DOMIAL / Actions	Dépense valorisée TFPB	Part en pourcentage
Gestion des déchets et encombrants / épaves	7 447,00 €	100%
<b>TOTAL</b>	<b>7 447,00 €</b>	<b>100%</b>

# Des actions au bénéfice des habitants

visant à améliorer le cadre de vie

NEOLIA / Actions	Dépense valorisée TFPB	Part en pourcentage
Renforcement entretien des parties communes intérieures	2 952,00 €	4,6%
Réparations et maintenance renforcées des équipements	6 680,00 €	10,5%
Participation financière à la création des containers enterrés	40 000,00 €	62,7%
Remplacement vidéosurveillance au 2 place de la Gare	2 877,00 €	4,5%
Mise à disposition d'un local à la Confédération Nationale du Logement	912,00 €	1,4%
Surcoût de remise en état des logements	10 398,00 €	16,3%
<b>TOTAL</b>	<b>63 819,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Au total les deux bailleurs ont mobilisé 71 266 €.



# Une gouvernance dynamique

La mise en œuvre du contrat de ville impose une mobilisation tout au long de l'année des diverses instances politiques et techniques. Dans le cadre du contrat de ville du Quartier de la Gare de Saint-Louis, voici le mode de gouvernance adopté.

## Un portage politique réaffirmé

Le **comité de pilotage**, composé de représentants des signataires du contrat de ville ainsi que des représentants du Conseil citoyen, s'est réuni une fois au cours de l'année 2020. Il a pour but de valider les orientations générales.

Du fait de la crise sanitaire, il n'y a pas eu de **comité de programmation concertée**.

## Une mobilisation inter-acteurs

Le suivi et la mise en œuvre du contrat de ville reposent sur un travail d'animation en continu dans une logique de mobilisation des acteurs afin de faire vivre le projet (axes stratégiques d'intervention) porté par le contrat de ville.

**Une équipe projet**, composée de représentants des services de la Ville de Saint-Louis et de Saint-Louis Agglomération en charge de la politique de la ville et de la Directrice de l'ORIV, se réunit au moins une fois par mois (sauf août), afin de faire le point sur l'avancement des dossiers en cours et d'engager le travail à venir.

D'autres rencontres réunissent l'ensemble des acteurs impliqués dans le contrat de ville au sein d'un comité interacteurs. Il rassemble des habitants (membres du Conseil citoyen), des acteurs locaux, des acteurs associatifs, des représentants de l'État et des collectivités et des autres structures partenaires.

Ce comité permet de multiplier les échanges entre les différents acteurs, tout en complétant la pertinence de l'action auprès de la population par les biais d'observations et de bilans.

Dans le contexte de crise sanitaire, cette instance a été particulièrement mobilisée. Après une phase de sidération (notamment lors du premier confinement), il a été proposé aux acteurs de se retrouver en visioconférence pour partager les constats et permettre un échange des démarches et actions menées par les uns et les autres. Ce premier temps, organisé le 7 mai 2020 a mobilisé un grand nombre d'acteurs qui, à cette occasion, ont souligné la pertinence de ces échanges après une période d'isolement.

Ce constat et les échanges qui ont été permis lors de cette réunion ont plaidé pour l'organisation d'autres temps d'échanges via le comité interacteurs. Le format de visioconférence a également permis de mobiliser un nombre de participants plus important mais aussi des acteurs habituellement peu présents (éducation nationale, services de l'Etat déconcentrés...).

Finalement le comité interacteurs s'est réuni 4 fois (7 mai, 18 juin, 24 septembre et 26 novembre) en 2020. Ce sont 39 acteurs différents qui ont participé à au moins une réunion (cf. présence au comité inter-acteurs en annexe). En moyenne, ces réunions ont mobilisé 21 personnes sauf pour la première séance (à l'issue de la première période de confinement) où la participation a été plus importante. En cumulé ces réunions ont mobilisé 91 personnes.



# Une gouvernance dynamique

Ces temps d'échanges ont permis en premier lieu de s'informer mutuellement sur la situation des structures dans le contexte de crise sanitaire. Ils ont également permis à l'Etat de faire remonter au niveau national les difficultés identifiées localement, dans un contexte où, plus que jamais, l'enjeu résidait dans l'adaptation de l'action publique aux besoins.

Au-delà, ils ont favorisé un travail d'articulation entre les actions, voire la formalisation d'actions nouvelles portées en commun par plusieurs acteurs du territoire, afin d'assurer une présence auprès des habitants, en particulier lors des périodes de vacances scolaires. Ils ont également permis d'engager une réflexion en termes de communication et de produire puis de diffuser une plaquette commune présentant les activités proposées par les différentes structures à l'occasion des vacances (d'été et d'automne). Ce fut le cas à l'issue des réunions de mai et de septembre.

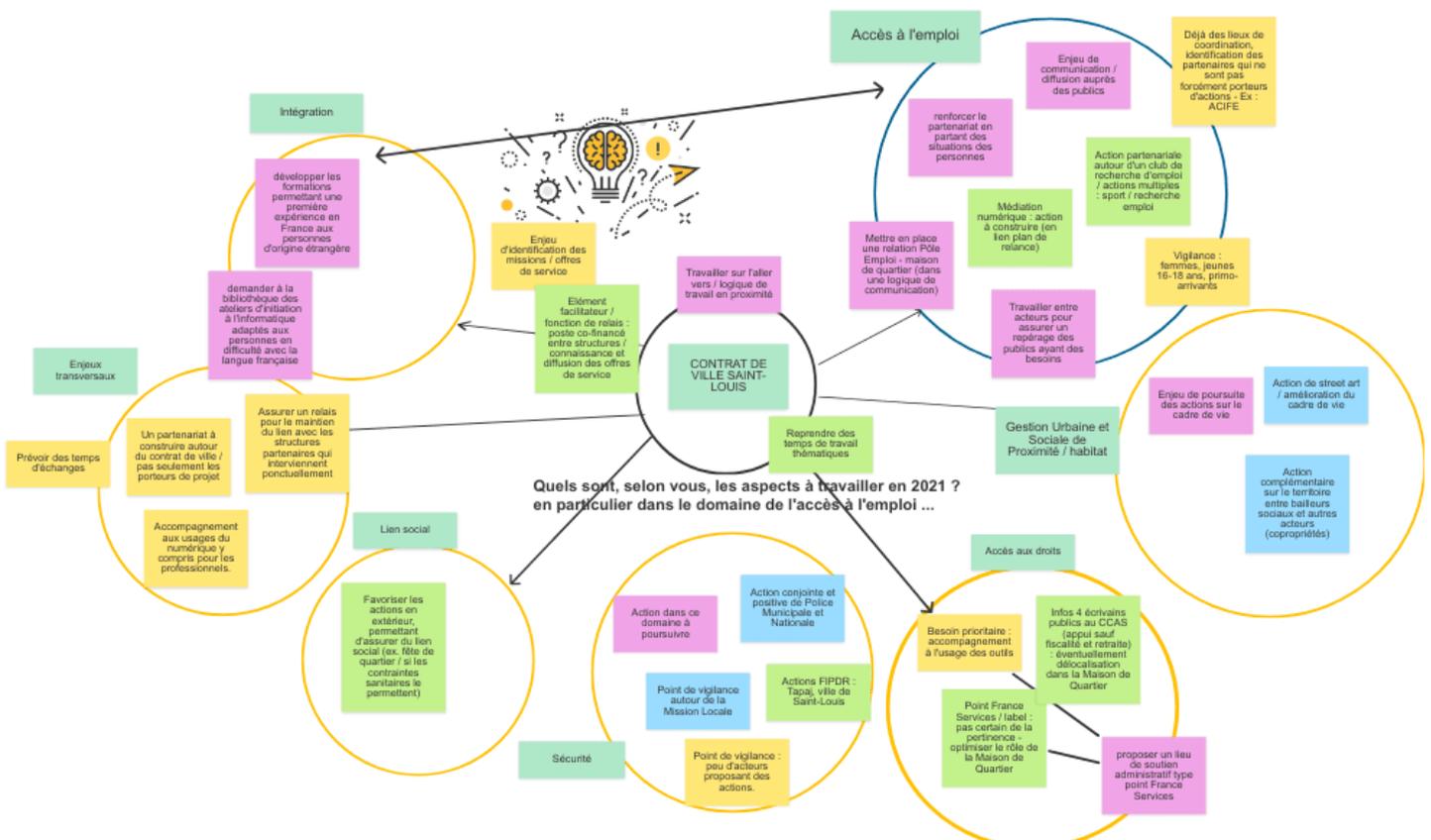
Les échanges ont par ailleurs été l'occasion de diffusion d'informations de la part de l'Etat sur les nouveaux dispositifs (quartiers d'été, quartiers d'automne, quartiers solidaires – cf. page 25) permettant ainsi la mise en place d'actions au titre de ces crédits supplémentaires.

Enfin, ces temps d'échanges ont été l'occasion d'établir des bilans, de tirer des enseignements permettant d'ajuster et/ou d'harmoniser les actions menées, de mettre en perspective les constats portés par les uns et les autres et de répondre aux enjeux identifiés.

La séance du comité interacteurs du 26 novembre 2020 a permis un travail collectif sur le bilan des actions menées en termes de freins et de leviers. Elle a également été l'occasion d'engager un travail sur les axes d'intervention pour l'année 2021.

Illustration du travail de réflexion collective qui a eu lieu le 26 novembre 2020 autour des questions suivantes :

- Quels sont, selon vous, les aspects à travailler en 2021 ?
- Quels sont les leviers à travailler / renforcer afin de permettre l'accès à l'emploi ?





# Des moyens financiers dédiés

## Des moyens renforcés au titre de la programmation annuelle des actions

En 2020, 30 projets (hors pilotage et évaluation) ont bénéficié d'un financement de l'État (via l'ANCT), de la Ville de Saint-Louis ou encore de Saint-Louis Agglomération. Ils représentent au total 532 799 €.

L'année 2020 a été marquée par un accroissement du nombre d'actions (24 à 30 actions sur une année) et des crédits mobilisés (184 769 € supplémentaires tous financeurs confondus, soit un accroissement de 53%).



Les actions menées ont permis de toucher environ 3 400 habitants et habitantes du Quartier de la Gare. Il est difficile d'établir la répartition entre femmes et hommes car l'information n'est pas toujours disponible. Toutefois, sur la base des informations transmises, la mixité semble assez respectée sachant que certaines actions vont attirer plus fortement des hommes et d'autres des femmes. Concernant les tranches d'âges, on constate une forte présence d'un public jeune âgé de 6-13 ans ou de 6-15 ans. La part des jeunes adultes est très faible. La présence d'adultes est surtout le fait de parents et s'inscrit dans le cadre de sorties en famille ou d'actions liées à la parentalité.

Cet accroissement résulte de nouveaux projets mais aussi de crédits complémentaires pour faire face aux risques de rupture du lien social, de renforcement de la précarité et afin d'assurer la continuité éducative. Ainsi, pour répondre aux conséquences de la crise sanitaire, le Gouvernement a initié au courant de l'année 2020 plusieurs dispositifs en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Le dispositif « quartiers d'été » a permis de renforcer l'offre d'animations et d'activités en faveur des habitants pendant les vacances scolaires estivales, en particulier en faveur des populations privées de départ en vacances. Il avait pour objectif de proposer des temps de respiration, de découvertes en pied d'immeubles, mais aussi des sorties du quartier en particulier à travers le dispositif des « colos apprenantes ».

- » Quartier d'Été (circulaire du 10 juin 2020) : 3 actions financées portées par le CCAS et le CSC visant le développement de l'offre d'animations pour les enfants et les jeunes.

Au vu du succès rencontré, et ce malgré des conditions de mise en œuvre peu favorables car tardives, le dispositif a été reconduit pour les vacances suivantes à l'automne, et rebaptisé « quartiers d'automne ».

- » Quartier d'Été (circulaire du 10 juin 2020) : 3 actions financées portées par le CCAS et le CSC visant le développement de l'offre d'animations pour les enfants et les jeunes.

Le dispositif « quartiers solidaires » visait à répondre aux conséquences directes de la crise sanitaire par la mise en place d'actions de solidarité en faveur des plus démunis, que ce soit à travers des actions de distribution de colis alimentaires, de fabrication de masques, d'achat de matériels informatiques pour faciliter la continuité pédagogique, ...

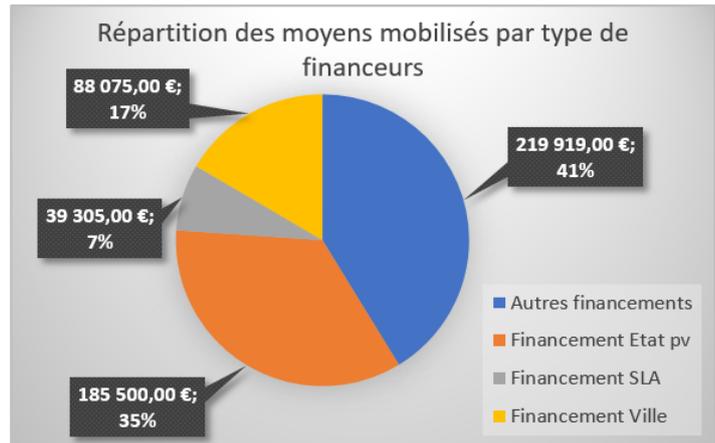
# Des moyens financiers dédiés

- » Quartier d'Été (circulaire du 10 juin 2020) : 3 actions financées portées par le CCAS et le CSC visant le développement de l'offre d'animations pour les enfants et les jeunes.

312 880 € ont été mobilisés au titre de la politique de la ville, soit 58,7% du coût des actions menées au bénéfice des habitants du Quartier de la Gare.

185 500 € ont été mobilisés au titre du BOP 147 (État) contre 124 200 € en 2019.

Un peu plus de la moitié des financements au titre de la politique de la ville émane de l'Etat (59,3%), le reste se répartit entre la Ville de Saint-Louis (28,1%) et Saint-Louis Agglomération (12,6%).

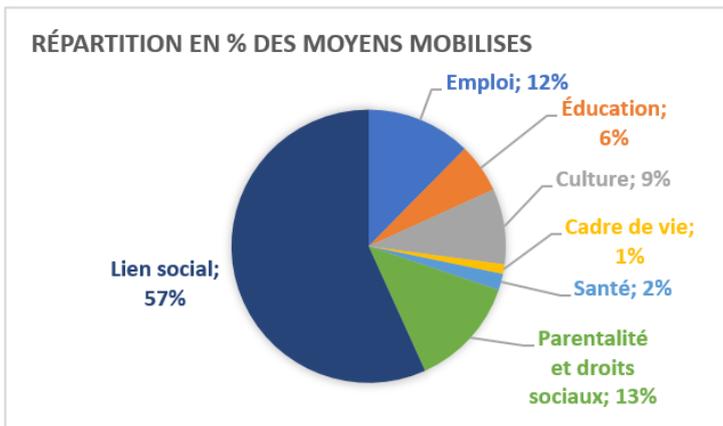
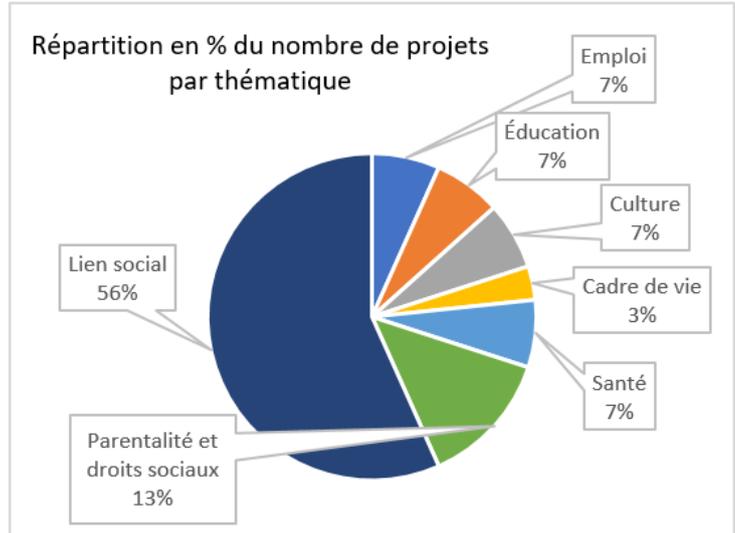


Thématique	Nb projets	Total moyens financiers	Dont financement Etat	Dont financement Saint Louis Agglomération	Dont financement Ville de Saint-Louis	Financement au titre du contrat de ville
Emploi	2	66 202,00 €	6 000,00 €	12 601,00 €	0,00 €	18 601,00 €
Éducation	2	31 256,00 €	22 150,00 €	0,00 €	8 865,00 €	31 015,00 €
Culture	2	44 818,00 €	12 000,00 €	0,00 €	14 818,00 €	26 818,00 €
Cadre de vie	1	6 080,00 €	3 500,00 €	0,00 €	776,00 €	4 276,00 €
Santé	2	10 380,00 €	4 500,00 €	1 882,00 €	1 000,00 €	7 382,00 €
Parentalité et droits sociaux	4	69 975,00 €	26 500,00 €	14 960,00 €	11 142,00 €	52 602,00 €
Lien social	17	304 088,00 €	110 850,00 €	9 862,00 €	51 474,00 €	172 186,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>532 799,00 €</b>	<b>185 500,00 €</b>	<b>39 305,00 €</b>	<b>88 075,00 €</b>	<b>312 880,00 €</b>

# Des moyens financiers dédiés

10 projets ont fait l'objet d'un premier financement au titre de la politique de la ville au cours de l'année 2020, soit un tiers des actions.

Les actions relevant du champ « lien social, citoyenneté et participation des habitants » sont les plus représentées en nombre comme en moyens financiers mobilisés. Plus de la moitié des actions (56%) relèvent de ce domaine. Ces actions ont mobilisé 57% des crédits. On trouve ensuite les enjeux de « parentalité et d'accès aux droits sociaux » puis l'emploi.



Compte tenu du contexte sanitaire, finalement les 30 actions n'ont pas toutes pu être mises en œuvre sur l'année 2020.

Une seule a été complètement annulée et 7 ont fait l'objet d'une prorogation sur le premier semestre 2021.

# Rapport sur les actions menées en matière de développement social urbain financées par la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au titre de l'année 2020 (DSUCS)

En 2020, la Ville de Saint-Louis a perçu, au titre de la [Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale](#), un montant de 279 484 € (pour mémoire, 264 988 € en 2019), soit un accroissement de 14 496 € (5,5%).

Cette dotation, conformément à l'article L.2334-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines supportant des charges élevées.

La DSUCS 2020 a été principalement affectée aux [opérations suivantes visant à l'amélioration du cadre de vie et profitant aux habitants du Quartier de la Gare](#) :

<b>1 / Conservatoire de Musique et de Danse</b>	<b>39 205,70 €</b>
Travaux de plâtrerie	15 041,03 €
Travaux de correction acoustique et d'isolation phonique	19 006,03 €
Travaux de peinture	5 158,64 €
<b>2 / Locaux APAMAD</b>	<b>12 647,34 €</b>
Travaux de réhabilitation électrique	12 647,34 €
<b>3 / Maison de Quartier</b>	<b>2 049,00 €</b>
Installation d'un adoucisseur (protection ballon eau chaude sanitaire)	2 049,00 €
<b>4 / Aménagements et travaux de voirie/éclairage public</b>	<b>113 599,20 €</b>
Aménagement d'un point d'apport volontaire (PAV) pour les déchets	64 531,20 €
Réalisation d'une voie piétons/cycles entre rue de Mulhouse et ancienne CPAM	49 068,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>167 501,24 €</b>



Aménagement d'un point d'apport volontaire (PAV) pour les déchets

# Rapport sur les actions menées en matière de développement social urbain financées par la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au titre de l'année 2020 (DSUCS)

## TRAVAUX D'ENTRETIEN EFFECTUÉS PAR LES SERVICES DE LA VILLE (Montants TTC)

<b>1 / Espaces Verts</b> Tonte - Ramassage des feuilles - Nettoyage général – Plantation – Taille - Désherbage - Paillage - Remplacement de fleurs - Abattage - Diagnostic arbres - Arrosage - Préparation de sol - Création gazon - Elagage - Accotement (1 113 heures à 22,66 € = 25 220,58 €) <i>Calcul fait sur la base du taux horaire d'un agent de maîtrise</i>	<b>25 220,58 €</b>
<b>2 / Propreté Urbaine</b> Balayage des routes et des trottoirs Nettoyage des parcs et des détritrus Diverses interventions	9 426,56 € 22 007,70 € 1 618,74 €
<b>3 / Centre Technique Municipal</b> Eclairage public - Voirie - Signalisation - Peinture - Maçonnerie - Menuiserie - Serrurerie - Acquisition divers matériels	<b>21 358,05 €</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>79 631,63 €</b>

Le montant total des travaux d'investissement et des travaux d'entretien s'élève ainsi à **247 132,87 €**.

# Annexe 1

## Profil sociodémographique du Quartier de la Gare

### Données statistiques

<b>EVOLUTION POPULATION</b>	CA Saint Louis	Saint-Louis	QPV de la Gare
Nb habitants / RP 2013	<b>75 870</b>	<b>19 907</b>	<b>1 889</b>
Part QPV (en %) en 2013	2,5	9,5	
Nb habitants / RP 2018	<b>80 298</b>	<b>21 646</b>	<b>2 242</b>
Part QPV (en %) en 2018	2,8	10,4	
Evolution	<b>4 428</b>	<b>1 739</b>	<b>353</b>
Evolution en %	<b>5,8</b>	<b>8,7</b>	<b>18,7</b>

Source : INSEE, Recensement de la population 2013 et 2018

<b>PROFIL SOCIO-DEMOGRAPHIQUE</b>	CA Saint Louis	Saint-Louis	QPV de la Gare	Evol	Source
Part pop 0-24 ans (en %)	28,9	30,8	38,9		RP 2010
	27,4	29,8	37,8	↘	RP 2017
Part pop 60 ans et plus (en %)	19,4	19	15,1		RP 2010
	23,7	22,1	14,2	↘	RP 2017
Indice jeunesse (rapport entre les moins de 20 ans que plus de 60 ans)	1,2	1,3	2,1		RP 2010
	1,0	1,1	2,3	↗	RP 2017
Part étrangers (en %)	14,4	23,1	23,0		RP 2010
	15,8	24,9	33,5	↗	RP 2017
Part des immigrés (en %)	19,8	31,2	43		RP 2017
<b>SITUATION FAMILIALE</b>					
Part ménages 1 personne (en %)	34,1	40,1	43,8		RP 2010
	32,6	40,2	42,6	↘	RP 2017
Part des familles monoparentales (en %)	12,7	17,1	24,6		RP 2017
<b>EMPLOI</b>					
Part pers 15-64 ans ayant un emploi	67,1	61,5	49,1		RP 2010
	68,5	59,4	51,6	↗	RP 2017
Part pers 15-64 ans ayant un emploi (femmes)	61,9	56,8	41,1		RP 2010
	64,0	54,6	44,9	↗	RP 2017
Part d'emplois précaires parmi les emplois			15,8		RP 2010
			30,2	↗	RP 2017
Part d'emplois précaires parmi les emplois pour les femmes			20,0		RP 2010
			28,5	↗	RP 2017

Source : INSEE, Recensement de la population 2010 et 2017 (QPV estimation pour 2017)

# Annexe 1

## Profil sociodémographique du Quartier de la Gare

Demandeurs d'emploi en Fin de Mois (DEFM)	Période	CA Saint Louis*	Saint-Louis	Poids QPV/CA	QPV de la Gare	Evol	Poids QPV/Ville
<b>Nb DEFM (toutes catégories)</b>	fin 2016	4793	2400	50,07%	344		14,33%
	fin 2019	<b>6261</b>	<b>2460</b>	39,29%	<b>309</b>		<b>12,56%</b>
	fin 2020	<b>6973</b>	<b>2732</b>	39,18%	<b>343</b>		<b>12,55%</b>
Evolution sur deux ans		712	272		34		
Evolution sur la période (%)		11%	11%		11%		
<b>Nb femmes DEFM</b>	fin 2016	2204	1064	48,28%	146		13,72%
	fin 2019	<b>2933</b>	<b>1103</b>	37,61%	<b>131</b>		<b>11,88%</b>
Evolution sur deux ans		729	39		-15		
Evolution sur la période (%)		33%	4%		-10%		
<b>Nb DEFM (Cat ABC)</b>	fin 2016	4476	2244	50,13%	323		14,39%
	fin 2019	<b>5854</b>	<b>2324</b>	39,70%	<b>298</b>		<b>12,82%</b>
	fin 2020	<b>6583</b>	<b>2589</b>	39,33%	<b>328</b>		<b>12,67%</b>
Evolution sur deux ans		729	265		30		
Evolution sur la période (%)		12%	11%		10%		
<b>Nb DEFM (cat ABC) - &lt; 26 ans</b>	fin 2016	605	316	52,23%	44		13,92%
	fin 2019	<b>701</b>	<b>295</b>	42,08%	<b>41</b>		<b>13,90%</b>
	fin 2020	<b>790</b>	<b>340</b>	43,04%	<b>41</b>		<b>12,06%</b>
Evolution sur deux ans		89	45		0		
Evolution sur la période (%)		13%	15%		0%		
<b>Nb DEFM (cat ABC) + 50 ans</b>	fin 2016	1249	543	43,47%	71		13,08%
	fin 2019	<b>1799</b>	<b>584</b>	32,46%	<b>66</b>		<b>11,30%</b>
Evolution sur deux ans		550	41		-5		
Evolution sur la période (%)		31%	7%		-8%		
<b>Nb DEFM (cat ABC) CLD</b>	fin 2016	855	430	50,29%	67		15,58%
	fin 2019	<b>1380</b>	<b>528</b>	38,26%	<b>61</b>		<b>11,55%</b>
Evolution sur deux ans		525	98		-6		
Evolution sur la période (%)		38%	19%		-10%		
Source : Pôle Emploi - Dares, Demandeurs d'emploi en Fin de Mois fin 2016, fin 2019 et fin 2020							
* Composition EPCI 2019							

# Annexe 1

## Profil sociodémographique du Quartier de la Gare

	Période	CA Saint-Louis	Saint-Louis	Part	QPV de la Gare	Part	Poids QPV/Ville
Nb allocataires CAF	fin 2019	8977	3408	38,0%	468		13,7%
	fin 2018	8259	3164	38,3%	474		15,0%
	fin 2014	ND	3036		499		16,4%
	Evolution 2018-2019	718	244	7,7	-6	-1,3	
Nb alloc CAF - Mono-parentaux	fin 2019	1418	605	42,7%	88		14,5%
	fin 2018	1368	573	41,9%	82		14,3%
	fin 2014	ND	550		97		17,6%
	Evolution 2018-2019	50	32	5,6	6	7,3	
Nb alloc CAF - AAH	fin 2019	759	338	44,5%	54		16,0%
	fin 2018	747	321	43,0%	53		16,5%
	fin 2014	ND	241		43		17,8%
	Evolution 2018-2019	12	17	5,3	1	1,9	
Nb alloc CAF - RSA socle	fin 2019	1044	583	55,8%	95		16,3%
	fin 2018	1012	568	56,1%	110		19,4%
	fin 2014	ND	602		134		22,3%
	Evolution 2018-2019	32	15	2,6	-15	-13,6	
Nb alloc recevant la prime d'activité	fin 2019	2479	1021		137		13,4%
	fin 2018	1696	767		129		16,8%
	Evolution 2018-2019	783	254	33,1	8	6,2	

Source : Données CNAF - Allocataires fin 2019, fin 2018 et fin 2014

	CA Saint Louis*	évol	Saint-Louis	évol	QPV de la Gare	évol	Source
Revenu médian (disponible)	29800,0	3336,7	22410,0	1413,3	15280,0	1516,0	Filosofi 2017
	30070,0	3606,7	22210,0	1213,3	14550,0	786,0	Filosofi 2016
	26463,3	12,6	20996,7	6,7	13764,0	11,0	Filosofi 2013
Part des ménages imposés	69,1%		57,0%		32,3%		Filosofi 2017
	70,0%		57,6%		32,5%		Filosofi 2016
	70,9%	-1,8%	61,8%	-4,8%	37,8%	-5,5%	Filosofi 2013
Taux de bas revenus déclarés (au seuil de 60%)	12,4%		25,0%		48,6%		Filosofi 2017
	12,7%		26,0%		51,5%		Filosofi 2016
					54,2%	-5,6%	Filosofi 2013
Taux de pauvreté - Part pop sous le seuil de pauvreté (<60% du revenu médian)	9,4%		19,0%		36,6%		Filosofi 2017
	9,2%		18,5%		37,9%		Filosofi 2016
	11,4%	-2,0%	18,8%	0,2%	40,7%	-4,1%	Filosofi 2013

Source : Fichier Localisé Social et Fiscal -FILOSOFI (INSEE)

\* Composition EPCI 2019

# Annexe 2

## Comité inter-acteurs / participants

### Comité inter-acteurs

Nom	Prénom	Structure	07-mai-20	18-juin-20	24-sept-20	26-nov-20
ANASTASI	Isabelle	Collège Georges Forlen	1	1		
BENOIT	Thierry	Conservatoire de Saint-Louis		1		
BOUTRIT	Nathalie	Médiathèque Le Parnasse	1			
BOUVEUR	Jean Michel	DOMIAL				1
BROBECKER	Rachel	CAGIM-SOGEDIM	1	1	1	1
BUFFENOIR	Emmanuelle	DOMIAL	1			1
CHEREF	Stéphane	Saint-Louis-Agglomération	1	1	1	1
CORDIER	Franck	Pôle emploi	1	1	1	
DECHANET	Myriam	Collège	1			
DELHOPITAL	Gaëlle	CIDFF68 - plateforme Linguistique	1	1	1	1
DEVEY	Mathieu	Conseil départemental du Haut-Rhin	1		1	1
DUMAINE	Stéphanie	Mission Locale	1	1	1	
DUMONT-ROTY	Gilles	CCAS	1			1
DUNAND	Frédéric	Pôle Emploi				1
FAURE	Antonin	DIRECCTE Grand Est - UD68	1			
FROEHNER	Céline	CSC SAINT-LOUIS	1	1	1	
GERBER	Antoine	Néolia		1	1	1
GIOLAI	Andrée	Ville de Saint-Louis	1			1
GRIMAUT	Sébastien	Groupe scolaire La cigogne Victor Hugo		1		
IMBERNON-GRAFF	Hélène	UD68 Direccte				1

# Annexe 2

## Comité inter-acteurs / participants

### Comité inter-acteurs

JEUDY	Isabelle	DDCSPP				1
KELLER	Raphaël	Saint-Louis- Agglomération	1	1	1	1
KLOPFENSTEIN	Eric	CHAMBRE DE METIERS ARTISANAT			1	
LEBRET	Jean-Marc	Sous-Préfecture de Mulhouse	1	1	1	1
LEPRETRE	Lucie	Ludo-Services	1	1		
MAFFESSOLI	Murielle	ORIV	1	1	1	1
MULLER	Marie- Astride	Ville de Saint-Louis	1	1	1	1
PINAUD	Vanessa	Région Grand Est	1		1	1
PRIOT	Christelle	Petite Camargue Alsacienne	1	1	1	
ROHRBACH	Erwin	Ville de Saint-Louis	1	1	1	1
SAMATE	Oumar	Ville de Saint-Louis Médiation sociale	1	1		1
SAMSO	Michel	Petite Camargue Alsacienne	1		1	1
SPEISSER	Frédéric	BANQUE DES TERRITOIRES			1	1
STICH	Nathalie	Conseil départemental 68	1		1	
SUGIER	Pierre Jean	Fondation Fernet Branca	1			
TORRAO	Catherine	Ludo-Services	1	1		1
TRITSCH	Valérie-Julie	SAINT-LOUIS HABITAT		1	1	
WEISS	Catherine	Mission locale Saint-Louis Altkirch				1
WESTRICH	Denis	Ville de Saint-Louis service Sport et Jeunesse	1	1	1	1
			28	21	21	24

# Avis de la Ville de Saint-Louis

## **Extrait du Procès Verbal**

Des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Saint-Louis

### **Séance du 19 novembre 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE 19 NOVEMBRE A 17 H 37.

LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Pascale SCHMIDIGER, Maire.

#### **Présents :**

Mmes et MM. les Adjoints KNIBIELY Philippe, GERTEIS Stéphanie, SCHICCA Daniel, DINTEN Françoise, BACHMANN Florian, GISSY Bertrand, SFEIR Lola, SCHMITTER Bernard et CHOQUET Sylvie.

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux PISARONI Gabriel, ECKES Raymond, MISLIN Bernard, GANGLOFF Karin, CAMBLIN Marie, ALBRECHT Josiane, LEFEBVRE Christophe, GENIALE Magna, HOUDAF Amal, SAVARY Nicolas, FEGHOUL-FERHATI Nawal, BAYSANG Frédéric, KAHRIC Franck, GASSELIN Mathieu et BERVIN Patrice.

#### **A participé en visioconférence et donné procuration pour les votes :**

- Mme FELDTRAUER Catherine à Mme GERTEIS Stéphanie.

#### **Excusés représentés :**

- Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne donne procuration à M. GISSY Bertrand,
- Mme FERRANDEZ Françoise donne procuration à M. PISARONI Gabriel,
- M. DURIATTI Pascal donne procuration à M. MISLIN Bernard,
- Mme HERSBERGER Elisabeth donne procuration à Mme ALBRECHT Josiane,
- M. GIEGELMANN Hubert donne procuration à M. ECKES Raymond,
- Mme KELLER-SOL Sophie donne procuration à Mme GANGLOFF Karin,
- M. DEME Alioune donne procuration à Mme CHOQUET Sylvie,
- Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline donne procuration à M. BERVIN Patrice.

#### **Excusée non représentée :**

- Mme GREWIS Barbara.

## **POINT N° 6 : CONTRAT DE VILLE : RAPPORT ANNUEL 2020**

Rapporteur : Madame Pascale SCHMIDIGER, Maire

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine rendait obligatoire pour les communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) signataires d'un contrat de ville l'établissement d'un rapport annuel. Il s'agissait de présenter la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, des actions menées sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Cette obligation a été supprimée par l'article 80 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique. Cependant, dans un souci de visibilité et de clarté dans la mise en œuvre de la Politique de la Ville vis-à-vis des habitants, il a été décidé de rédiger un rapport annuel et d'en assurer la présentation auprès des différentes instances (conseil municipal, conseil communautaire, conseil citoyen).

Ce rapport a été rédigé par Saint-Louis Agglomération en collaboration étroite avec la Ville de Saint-Louis, sur le modèle de celui réalisé en 2019, tout en faisant une place particulière aux enjeux liés à la crise sanitaire.

La rédaction du rapport a bénéficié de l'accompagnement de l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV), centre de ressources régional Politique de la Ville.

### **SYNTHESE DU BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE DU QUARTIER DE LA GARE A SAINT-LOUIS DURANT L'ANNEE 2020**

Pour mémoire, le conseil municipal a approuvé le contrat de ville de Saint-Louis 2015-2020 « Quartier de la Gare » par délibération en date du 21 mai 2015. Ce contrat a été signé le 24 juin 2015. Il est par ailleurs rappelé que les contrats de ville ont été prorogés jusqu'au 31 décembre 2022.

#### **Evolution de la situation du Quartier de la Gare**

Le nombre d'habitants du Quartier de la Gare, qui avait été évalué à 1 889 habitants au moment de la signature du contrat de ville (selon les données disponibles de l'INSEE au titre du recensement de la population de 2013), s'établit dorénavant à 2 242 habitants, soit 10,40 % de la population municipale. Le Quartier de la Gare connaît ainsi une évolution du nombre d'habitants plus forte que le reste du territoire.

Globalement, les habitants du Quartier de la Gare présentent des situations plus défavorables par rapport à de nombreux indicateurs (sociaux, économiques, ...).

Pour autant, les données analysées font apparaître :

- des évolutions du même type que celles relevées au niveau de la ville, voire de l'agglomération, pour la majorité des indicateurs retenus,
- des écarts entre la situation des habitants du quartier et celle des autres habitants qui se réduisent un peu depuis la signature du contrat de ville dans un contexte pourtant de crise.

Les points de vigilance suivants, nécessitant une intervention ciblée, sont à relever :

- un quartier jeune : 4 habitants sur 10 y ont moins de 25 ans (37,80 %). Ce poids des jeunes est d'autant plus marquant que la part des 60 ans et plus y est faible (14,20 %) et qu'elle baisse alors que le contexte général est à l'augmentation des seniors ;

- un quartier marqué par les migrations : le fait le plus marquant sur le plan socio-démographique concerne les taux élevés et en croissance rapide des populations étrangère (33,50 %) et immigrée (43 %) sur le quartier. En dépit d'une augmentation de ces populations à l'échelle de la Ville de Saint-Louis comme de l'Agglomération, l'écart reste très important : on constate une différence de 8 points entre le quartier et la Ville et de quasiment 18 points avec l'agglomération quant à la population étrangère.

Agglomération de Saint-Louis  
068-216802975-20211119-D-20211119-DE  
Préfecture de la Région Île-de-France - 35/13/2021

.../...

- des situations familiales fragiles : le quartier présente une part élevée de personnes seules. Près de 4 ménages sur 10 sont des personnes isolées sur le quartier, soit un niveau assez proche de celui relevé à l'échelle de Saint-Louis. La part des familles monoparentales y est également distincte de celle relevée à l'échelle de la Ville ou de l'Agglomération : avec un taux de 24,60 % de familles monoparentales sur le quartier, c'est un différentiel de 7 points avec la Ville et de 12 points avec l'Agglomération.

- des freins à lever dans le champ de l'emploi : augmentation de 11 % du nombre de personnes inscrites à Pôle Emploi entre 2019 et 2020, à toutes les échelles de territoire. La situation est restée stable pour les jeunes à l'échelle du quartier prioritaire. Les demandeurs d'emploi continuent à être surreprésentés à l'échelle du Quartier de la Gare, même si cette surreprésentation tend à se réduire. On relève également une amélioration du taux d'emploi à l'échelle du quartier pour l'ensemble de la population en âge de travailler, qui s'établit à 51,60 %, évolution d'autant plus importante à souligner qu'elle va à l'encontre de celle relevée au niveau de la Ville de Saint-Louis où la situation s'est légèrement détériorée. Pour autant, le taux d'emploi reste inférieur à l'échelle du quartier (8 points d'écart entre le taux d'emploi au niveau de la Ville et sur le quartier), avec une réduction des écarts dans ce domaine. On peut également relever une amélioration du taux d'emploi des femmes (44,90 %). Une inquiétude réside dans l'accroissement entre 2010 et 2017 de l'emploi précaire (doublement des personnes concernées) avec une surreprésentation de ces emplois au niveau des femmes. On note enfin une situation préoccupante s'agissant des jeunes : 23,60 % des jeunes (âgés de 16-25 ans) résidant sur le Quartier de la Gare ne sont pas scolarisés et sont sans emploi ; le niveau de scolarisation des 15-24 ans s'établit à 54 %.

- une dépendance persistante aux minima sociaux : les habitants du Quartier de la Gare sont toujours plus souvent bénéficiaires des minima sociaux que le reste de la population de la Ville ou de l'Agglomération. Le taux de pauvreté reste à un niveau élevé (15 points de plus entre la situation relevée à l'échelle de la Ville et celle du quartier et 25 points par rapport à l'Agglomération) ; 36,60 % des habitants du Quartier de la Gare vivent sous le seuil de pauvreté.

### **Bilan des actions menées au bénéfice des habitants du Quartier de la Gare**

En décembre 2019 a été lancé l'appel à projets pour l'année 2020.

Données chiffrées :

- 30 actions financées en 2020 (contre 24 en 2019) ;
- 532 799 € mobilisés pour mettre en œuvre les actions dont 312 880 € au titre du contrat de ville : 185 500 € crédits de l'Etat, 88 075 € de la Ville de Saint Louis et 39 305 € de Saint-Louis Agglomération ;
- 3 400 personnes touchées résidant dans le Quartier de la Gare.

L'accroissement résulte de nouveaux projets mais aussi de crédits complémentaires pour faire face aux risques de rupture du lien social, de renforcement de la précarité et afin d'assurer la continuité éducative. Ainsi, pour répondre aux conséquences de la crise sanitaire, le Gouvernement a initié au courant de l'année 2020 plusieurs dispositifs en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Le dispositif « quartiers d'été » a permis de renforcer l'offre d'animations et d'activités en faveur des habitants pendant les vacances scolaires estivales, en particulier en faveur des populations privées de départ en vacances. Il avait pour objectif de proposer des temps de respiration, de découvertes en pied d'immeubles, mais aussi des sorties du quartier en particulier à travers le dispositif des « colos apprenantes ».

- ▶ Quartier d'été (circulaire du 10 juin 2020) : 3 actions financées portées par le CCAS et le Centre Socio-Culturel visant le développement de l'offre d'animations pour les enfants et les jeunes.

Au vu du succès rencontré, et ce malgré des conditions de mise en œuvre peu favorables car tardives, le dispositif a été reconduit pour les vacances suivantes à l'automne, et rebaptisé « quartiers d'automne ».

- ▶ Quartiers d'automne (instruction du 26 août 2020) : 4 actions portées par la Ville, le CCAS et le Centre Socio-Culturel permettant le développement de l'offre d'animations.

Impression en préfecture  
068-216802975-20211119-D-20211119-6-DE  
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Le dispositif « quartiers solidaires » visait à répondre aux conséquences directes de la crise sanitaire par la mise en place d'actions de solidarité en faveur des plus démunis, que ce soit à travers des actions de distribution de colis alimentaires, de fabrication de masques, d'achat de matériels informatiques pour faciliter la continuité pédagogique, ...

- ▶ Quartiers solidaires (circulaire du 11 septembre 2020) : 1 action portée par le CCAS afin de lutter contre la fracture numérique et le décrochage scolaire.

Les réponses à la crise sanitaire ont été variables selon les structures du fait de missions différentes. La plupart des structures associatives ont, lors du premier confinement (mars-mai 2020) été contraintes d'arrêter leurs activités. Les établissements scolaires ont également dû fermer leurs portes et repenser l'action éducative et pédagogique.

Nombre d'acteurs ont toutefois maintenu le lien avec leur public par des contacts téléphoniques, une permanence physique, les réseaux sociaux. Nombre d'entre eux ont adapté leurs actions pour répondre aux enjeux.

Quelques illustrations :

- Pendant le confinement, l'essentiel des interventions du CCAS se sont portées sur l'aide alimentaire. L'appui des partenaires a été un élément central.
- L'Arche a essentiellement travaillé sur l'aide d'urgence et notamment dans la livraison de colis alimentaires. Ce travail a permis de voir ce qui se passait dans le quartier. En complément de l'aide d'urgence, l'Arche a développé son action autour des décrocheurs scolaires pour les remettre en lien avec l'Éducation Nationale.
- Le Collège Forlen a assuré au cours du confinement un accueil téléphonique et présentiel. L'ensemble de la communauté éducative a été mobilisée afin d'assurer le lien avec les élèves.
- Pôle Emploi a déployé une action en faveur des emplois francs (demandeurs d'emploi habitant uniquement le Quartier de la Gare) à travers des prises de contact pour chercher des volontaires souhaitant exercer une activité professionnelle avec mise en place des gestes barrières. Pôle Emploi a souhaité prioriser ce public sur les contrats encore en cours en sachant que les métiers en tension ont beaucoup évolué : la recherche se porte sur des professions autour de la sécurité, de l'accompagnement social des personnes et de la santé.
- L'offre de service de la Mission locale a pu se poursuivre pendant le confinement. L'ensemble des conseillers ont été en télétravail avec renvoi d'appel pour faciliter les contacts. La priorité a été de maintenir le lien avec les jeunes (courriel, téléphone, visio). L'objectif était de maintenir la dynamique d'insertion professionnelle.
- Le CIDFF assure habituellement deux permanences à la maison de quartier : une portant sur la plateforme linguistique, l'autre sur les aspects juridiques. Cette permanence juridique intra familiale a continué sous forme d'échanges téléphoniques. Deux lignes ont été ouvertes pour répondre aux demandes. Il n'y a pas eu d'augmentation des appels au cours du confinement mais les situations restent complexes au regard des procédures.

La Ville de Saint-Louis a fait face à la crise sanitaire en garantissant la continuité du service public, tout en respectant les consignes de l'État qui prescrivaient le confinement.

Les services ont repensé leur organisation, mais aussi adapté leur manière de travailler pour permettre la continuité des activités.

Un des enjeux a été d'informer les habitants de manière quotidienne, notamment par le maintien d'une permanence téléphonique. Le second enjeu était d'assurer le bien-être des habitants, notamment à travers la distribution entre mai et juin 2020 de masques en tissu, dans la suite de la distribution courant mai de masques offerts par le département du Haut-Rhin et Saint-Louis Agglomération. Dans cet objectif de bien-être, le service propreté urbaine a continué d'être assuré.

Dans le contexte de la crise sanitaire, le médiateur social du Quartier de la Gare a joué un rôle primordial en assurant notamment le lien entre les enfants et l'école pour l'aide aux devoirs durant le confinement.

### **Gouvernance du contrat de ville**

Le **comité de pilotage**, composé de représentants des signataires du contrat de ville ainsi que des représentants du Conseil Citoyen, s'est réuni une fois au cours de l'année 2020. Il a pour but de valider les orientations générales.

Le **comité de programmation concertée**, qui associe les principaux financeurs pour établir le bilan de l'année précédente et valider les demandes de financements pour chaque phase de programmation, ne s'est pas réuni en 2020 en raison de la crise sanitaire.

Le suivi et la mise en oeuvre du contrat de ville reposent sur un travail d'animation en continu. Une **équipe projet**, composée de représentants des services de la Ville de Saint-Louis et de Saint-Louis Agglomération en charge de la politique de la ville et de la Directrice de l'ORIV, se réunit au moins une fois par mois (sauf août), afin de faire le point sur l'avancement des dossiers en cours et d'engager le travail à venir.

Le **comité interacteurs** rassemble les habitants, les acteurs locaux, les acteurs associatifs, les représentants de l'État, des collectivités et des autres structures partenaires. Ce comité permet de multiplier les échanges entre les différents acteurs, tout en complétant la pertinence de l'action auprès de la population par le biais d'observations et de bilans.

Au cours de l'année 2020, il s'est réuni quatre fois en visioconférence (7 mai, 18 juin, 24 septembre et 26 novembre). 39 acteurs différents ont participé à au moins une réunion. En moyenne, ces réunions ont mobilisé 21 personnes. En cumulé, ces réunions ont mobilisé 91 personnes.

Ces temps d'échanges ont permis en premier lieu de s'informer mutuellement sur la situation des structures dans le contexte de crise sanitaire. Ils ont également permis à l'Etat de faire remonter au niveau national les difficultés identifiées localement dans un contexte où, plus que jamais, l'enjeu résidait dans l'adaptation de l'action publique aux besoins.

Le **conseil citoyen** s'est réuni de manière régulière dans la Maison du Quartier (7 réunions en 2020, avec une participation de 7 membres actifs).

L'année 2020 a été plus particulièrement centrée sur :

- un travail autour des enjeux de sécurité, qui a donné lieu à une rencontre, le 13 octobre 2020, avec la Police Nationale pour échanger sur les problèmes d'insécurité au sein du Quartier de la Gare.
- la participation à la campagne de sensibilisation suite à l'installation des points d'apports volontaires (PAV).

Le Conseil Citoyen a par ailleurs engagé un travail en interne dans la perspective de son renouvellement et d'une optimisation de son fonctionnement.

### **Rapport sur les actions menées en matière de développement social urbain financées par la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) au titre de l'année 2020**

En 2020, la Ville de Saint-Louis a perçu, au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, un montant de 279 484 € (pour mémoire, 264 988 € en 2019), soit une hausse de 14 496 €.

Cette dotation, conformément à l'article L.2334-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines supportant des charges élevées.

La DSUCS 2020 a été principalement affectée aux opérations suivantes visant à l'amélioration du cadre de vie et profitant aux habitants du Quartier de la Gare :

### TRAVAUX D'INVESTISSEMENT (Montants TTC)

<b>1 / Conservatoire de Musique et de Danse</b>	<b>39 205,70 €</b>
Travaux de plâtrerie	15 041,03 €
Travaux de correction acoustique et d'isolation phonique	19 006,03 €
Travaux de peinture	5 158,64 €
<b>2 / Locaux APAMAD</b>	<b>12 647,34 €</b>
Travaux de réhabilitation électrique	12 647,34 €
<b>3 / Maison de Quartier</b>	<b>2 049,00 €</b>
Installation d'un adoucisseur (protection ballon eau chaude sanitaire)	2 049,00 €
<b>4 / Aménagements et travaux de voirie/éclairage public</b>	<b>113 599,20 €</b>
Aménagement d'un point d'apport volontaire (PAV) pour les déchets	64 531,20 €
Réalisation d'une voie piétons/cycles entre rue de Mulhouse et ancienne CPAM	49 068,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>167 501,24 €</b>

### TRAVAUX D'ENTRETIEN EFFECTUÉS PAR LES SERVICES DE LA VILLE (Montants TTC)

<b>1 / Espaces Verts</b>	<b>25 220,58 €</b>
Tonte - Ramassage des feuilles - Nettoyage général – Plantation – Taille - Désherbage - Paillage - Remplacement de fleurs - Abattage - Diagnostic arbres - Arrosage - Préparation de sol - Création gazon - Elagage - Accotement	25 220,58 €
(1 113 heures à 22,66 € = 25 220,58 €)	
<i>Calcul fait sur la base du taux horaire d'un agent de maîtrise</i>	
<b>2 / Propreté Urbaine</b>	<b>33 053,00 €</b>
Balayage des routes et des trottoirs	9 426,56 €
Nettoyage des parcs et des détritrus	22 007,70 €
Diverses interventions	1 618,74 €
<b>3 / Centre Technique Municipal</b>	<b>21 358,05 €</b>
Eclairage public - Voirie - Signalisation - Peinture - Maçonnerie - Menuiserie - Serrurerie - Acquisition divers matériels	21 358,05 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>79 631,63 €</b>

Le montant total des travaux d'investissement et des travaux d'entretien s'élève ainsi à **247 132,87 €**.

Le projet de rapport annuel 2020 portant sur la mise en œuvre de la politique de la ville était consultable au bureau n° 116 pendant les jours et heures d'ouverture habituels de la mairie et déposé sur le bureau de l'assemblée délibérante.

Après avoir pris connaissance du bilan des actions menées en 2020 et des perspectives d'évolution et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le rapport 2020 ci-joint portant sur la mise en œuvre de la politique de la ville dans le quartier de la gare de Saint-Louis.

Pour extrait conforme  
Saint-Louis, le 23 novembre 2021

Publié le : 25 novembre 2021



Pascale SCHMIDIGER  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
068-216802975-20211119-D-20211119-6-DE  
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Accusé de réception en préfecture  
068-216802975-20211119-D-20211119-6-DE  
Date de réception préfecture : 25/11/2021

# Avis du Conseil Citoyen

## **Avis des membres du conseil citoyen concernant le rapport annuel année 2020**

Le rapport annuel a été adressé à l'ensemble des membres le 19 Novembre 2020.

La difficulté d'émettre un document rédigé au regard d'un document technique, dans un bref délai (soit 14 jours) a nécessité l'organisation de temps d'explications et d'échanges collectifs, pour le conseil citoyen récemment renouvelé le 27 juillet 2021.

Pour ce faire, une Réunion de présentation du rapport annuel a été proposée aux membres le 9 Novembre 2021 en présence de Raphaël Keller. Le rapport annuel 2020 n'était alors pas finalisé et n'a pas pu être présenté directement aux conseillers.

Un temps collectif et un accompagnement indispensable dans la rédaction de l'avis a été proposé en séance le 24 novembre 2021 pour échanger sur le contenu de ce document.

A cette occasion l'animatrice a proposé un temps de lecture aux membres ne maîtrisant pas suffisamment la langue française. Ce temps et a permis de recueillir des questionnements et des pistes de réflexion. Les membres ont formulé des remarques et des points essentiels à intégrer dans la formulation de leur avis.

Le conseil émet un avis favorable et souhaite faire part de ses remarques en lien avec les cinq enjeux identifiés dans le contrat de ville à savoir :

**« Un quartier repensé en terme urbanistique, d'aménagement, de déplacement » :**

Les nouveaux membres ont pris rapidement connaissance des réalisations faites en matière d'urbanisme dès leur intégration au sein du conseil citoyen. Il en ressort que la rénovation de l'habitat persiste, néanmoins certaines aides de l'état accordées aux bailleurs (TFPB) ne se traduisent pas de manière visible.

L'accompagnement des enfants à l'école du quartier se fait trop souvent en voiture. Il est urgent de sensibiliser les parents, les établissements scolaires, les services de la ville, en vue de mettre en place un système type pédibus afin que les déplacements en voiture soient réservés aux personnes se déplaçant difficilement.

Un problème d'hygiène est apparu récemment avec la présence de rongeurs : il est dû à l'incivilité de certains habitants (du quartier ou extérieurs au quartier) qui déposent des poubelles de manière sauvage et à des personnes qui croient bien faire en jetant de la nourriture aux animaux.

Notons cependant que la mise en place de conteneurs enterrés (PAV) et la mise à disposition de poubelles et de sacs biodégradables, ont contribué à une nette amélioration du comportement des habitants et sont reconnues comme des actions très positives d'amélioration du cadre de vie. L'action initiée pour les déchets alimentaires mérite d'être proposée à l'ensemble des habitants du Quartier prioritaire.

La gestion des déchets encombrants reste une préoccupation, les membres notent une saturation de déchets dans les caves de certains bailleurs et une absence de civisme des locataires.

Des « espaces jardins partagés » sont proposés au pied des immeubles. Les membres constatent qu'ils sont peu entretenus et qu'une action communicative devrait être proposée aux habitants afin qu'ils puissent être utilisés.

**« Des parcours d'insertion et d'emploi optimisés » :**

La situation vis-à-vis de l'emploi est le reflet de la situation générale. La non maîtrise de la langue française et la formation de base insuffisante sont des freins pour trouver un emploi.

Il est difficile parfois d'identifier les actions en relation avec le Quartier Prioritaire, surtout les actions partenariales visant à développer une insertion sociale. La difficulté à mobiliser les habitants du QPV persiste. Cependant, les membres affirment qu'il est indispensable de reconduire les actions menées d'une année sur l'autre, afin de répandre le « bouche à l'oreille » et encourager la mobilisation. Les actions partenariales méritent d'être davantage mises en évidence.

Une méconnaissance du médiateur pour un certain nombre d'habitant est révélée. Pour l'ensemble des membres, le médiateur social doit avoir un rôle central dans la communication des actions qui se déroulent au sein du quartier. Certains habitants arrivent à l'identifier uniquement lorsqu'il se trouve à accompagner un groupe d'enfants et qu'ils déambulent dans le quartier. Le médiateur est indispensable pour mobiliser le public dans les actions partenariales, c'est-à-dire celles portées également par les autres acteurs locaux.

**« Le renforcement de la dimension éducative » :**

Le conseil citoyen a échangé longuement sur l'accompagnement à la scolarité pendant la crise sanitaire et la formation des jeunes. La lutte contre le décrochage scolaire et l'emploi reste une priorité. Les membres soulignent que les cours au sein du Collège Forlen n'ont pu être maintenus pendant le confinement, tout probablement comme dans de nombreux établissements de l'académie.

Les membres s'interrogent sur les attributions et les places disponibles au sein des écoles par rapport au dégroupage scolaire. En effet, les enfants résidant au sein du quartier de la gare peuvent fréquenter l'école primaire Victor Hugo, ou l'école Widemann.

De ce fait, les membres souhaitent prendre connaissance des critères dérogatoires et des modalités d'accompagnement scolaire proposés au sein des différents établissements scolaires. De plus, ils soulignent l'absence d'un cursus bilingue au sein de l'école Victor Hugo.

La présence sur place de deux médiateurs, comme c'était le cas il y a quelques années, aurait permis de renforcer cette dimension éducative. Le médiateur social avait-il l'autorisation de se rendre chez les particuliers pendant la crise malgré les protocoles sanitaires imposés pour les salariés à domicile ?

Les membres notent une absence de médiation avec l'école Widemann, notamment au cours de la pandémie ou l'aide informatique accordée aux familles était apparemment inexistante ?

Les retards scolaires sont sanctionnés au sein de L'école Victor Hugo dans le cas de trois absences injustifiées. Les parents expriment tout de même que l'arrivée de l'enfant au sein de l'école se fait de bonne heure soit entre 7h45 et 7H55. Compte tenu de la circulation aux alentours de cet établissement, les retards fréquents sont plausibles !

Le Conseil Citoyen dans sa globalité souhaite être informé des projets déposés, ce de manière succincte afin d'échanger au préalable collectivement, et comprendre la mise en place et le déroulement des différentes actions proposées au sein des écoles. Pour le conservatoire Il serait appréciable de communiquer les stages ou les différentes initiations au sein des écoles

et de préciser les modalités d'inscription et les tarifs. (Explication nécessaire et indispensable pour les parents)

**« L'accès aux droits et aux services » :**

Le soutien de tous les organismes qui financent et/ou participent aux activités, mérite d'être poursuivi : il a permis de proposer et de réaliser, dès que cela était possible, en période de pandémie des actions variées.

La maison de quartier est bien gérée et de nouvelles actions sont proposées chaque année. Des permanences administratives, juridiques et psychologiques ont été maintenues au cours de la crise sanitaire.

L'association intermédiaire, Ludo Services a maintenu avec les salariés des suivis téléphoniques réguliers et des rendez-vous en présentiel en respectant le protocole sanitaire. Les salariés ont pu trouver de l'aide : administrative pour certains, alimentaire pour d'autres (assurée par le CCAS). Il était surtout essentiel pour l'ensemble des salariés de garder du lien social au vu du contexte de la pandémie.

Ludo service, implantée au sein du quartier de la gare a répondu favorablement en mettant à disposition gratuitement leurs locaux pour y stocker le matériel utilisé lors de ses animations par le Centre socio-culturel.

**« La sécurité et le renforcement de la prévention de la délinquance » :**

Certains habitants du quartier ont noté une évolution positive du climat général qui y règne bien que certains points pourraient être améliorés assez facilement.

Le stationnement et la circulation de véhicules posent problèmes : stationnement gênant, circulation trop rapide, trottinettes sur les trottoirs.

En tant qu'acteur local, le CSC de Saint Louis, s'étonne de la faible mise en avant des actions associatives portées sur le quartier Gare. L'ensemble des associations parties prenantes ont un rôle important dans le déploiement du contrat de ville, quel dommage de ne pas se retrouver dans ce bilan !

**Délibération**  
**Du Conseil de Communauté**

## Délibération du Conseil de Communauté

---

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 56  
Membres absents : 22  
Procurations : 11

Séance du 15 décembre 2021  
Sous la Présidence de M. Jean-Marc DEICHTMANN  
  
Président de Saint-Louis Agglomération

---

### 40<sup>ème</sup> QUESTION

#### Approbation du rapport annuel 2020 sur la mise en œuvre de la politique de la ville

(DELIBERATION n°2021-275)

La politique de la ville est une politique publique de développement territorial qui vise à réduire les processus de dégradation de certains territoires dans tous leurs aspects : sociaux, culturels, économiques et urbains.

L'arrêté n°2014-1750 du 30 décembre 2014 a défini les territoires relevant de la politique de la ville. Au niveau de Saint-Louis Agglomération, le Quartier de la Gare à Saint-Louis a été retenu et fait l'objet d'un contrat de ville signé le 24 juin 2015.

Le projet de rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville au titre de l'année 2020 a été soumis pour avis à la Ville de Saint-Louis et au Conseil Citoyen.

Le Conseil Municipal de Saint-Louis a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Les membres du Conseil Citoyen ont également émis un avis favorable assorti de remarques portant sur la rénovation urbaine, l'emploi et l'insertion, sur la dimension éducative, sur l'accès aux droits et aux services, sur la sécurité et sur la prévention de la délinquance.

Vu l'avis favorable de la Ville de Saint-Louis émis par délibération le 19 novembre 2021 ;

Vu l'avis favorable du Conseil Citoyen en date du 24 novembre 2021 ;

Et

Après en avoir pris connaissance, le Conseil de Communauté est invité à :

- approuver le projet de rapport annuel 2020 sur la mise en œuvre de la politique de la ville, joint en annexe ;
- charger le Président ou son représentant de relayer les remarques et les propositions formulées dans les avis ;
- autoriser le Président ou son représentant à rendre publics le rapport et ses annexes.

**Après délibération, le Conseil de Communauté**

**- approuve à l'unanimité ces propositions.**

---

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 16 décembre 2021

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN